



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne  
Au titre du FEDER, par les régions Guadeloupe,  
Guyane et Martinique et par l'Etat



# **Programme opérationnel INTERREG IV « espace Caraïbes »**

## **Objectif 3 « Coopération Territoriale Européenne »**

**Avant –projet final**

## SOMMAIRE

<b>PARTIE III- STRATEGIE GENERALE DU PROGRAMME</b>	<b>3</b>
1.1 Objectif général du programme	3
1.2 Philosophie du futur programme opérationnel	3
1.3 Orientations stratégiques du programme Interreg IV « espace Caraïbes »	7
1.4 Présentation synthétique des axes prioritaires	11
<b>PARTIE IV - DESCRIPTION DES PRIORITES THEMATIQUES ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>16</b>
<b>Axe 1: Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires</b>	<b>17</b>
1.4.1 Contexte général	17
1.4.2 Objectifs opérationnels	20
<b>Axe 2 :Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques</b>	<b>34</b>
1.5.1 Contexte général	34
1.5.2 Objectifs opérationnels	36
<b>Axe 3 : Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration de l'espace Caraïbes</b>	<b>43</b>
1.6.1 Contexte général	43
1.6.2 Objectifs opérationnels	45
<b>AXE 4 : Assistance technique à la mise en œuvre du programme</b>	<b>55</b>
1.7.1 Contexte général	55
1.7.2 Objectifs opérationnels	56
<b>PARTIE V - LES INDICATEURS DU PROGRAMME</b>	<b>58</b>
<b>Indicateurs d'impacts ou d'environnement.</b>	<b>58</b>
<b>Indicateurs de coopération</b>	<b>58</b>
<b>Indicateurs clefs thématiques</b>	<b>60</b>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>61</b>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>63</b>
<b>PARTIE VI- SYNTHESE DE L'EVALUATION EX-ANTE</b>	<b>69</b>

## Partie III- STRATEGIE GENERALE DU PROGRAMME

### I- *Objectif général du programme*

L'objectif général du programme Interreg IV « espace Caraïbes » 2007-2008 est formulé de la manière suivante :

**« Contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'espace Caraïbes, fondé sur la croissance économique, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois et favoriser l'approfondissement de la coopération régionale et le renforcement de la cohésion territoriale en améliorant la compétitivité, l'attractivité, l'intégration et la valorisation des atouts et ressources de l'espace Caraïbes. »**

L'espace Caraïbes doit faire face à la double nécessité, maîtriser le processus d'intégration économique de manière coordonnée et la nouvelle donne régionale que représente l'émergence d'un véritable marché régional ouvert à travers la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique « ACP Caraïbe / UE », porteur de réelles opportunités de développement, mais aussi de menaces potentielles.

Dans cette perspective, la coopération régionale, et singulièrement le présent programme, constituent un outil essentiel pour poursuivre la construction d'un espace régional cohérent, équilibré et au dynamisme durable. La finalité fondamentale de la coopération consiste à accompagner la mise en place du nouveau cadre des relations préférentielles entre l'Union européenne et l'espace Caraïbes tout en assurant une insertion économique harmonieuse des Départements Français d'Amérique (DFA) dans leur environnement régional, valorisant leur rôle d'interface privilégiée entre l'espace économique caribéen et l'UE en tant que Régions Ultra-Périphériques de l'Union.

### II- *Philosophie du futur programme opérationnel*

Le programme Interreg IV «espace Caraïbes», doit permettre de mener des interventions transfrontalières et transnationales qui prennent en compte les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion, le cadre de référence stratégique national français, les stratégies des régions françaises d'outre-mer, les orientations prioritaires des organisations régionales couvrant l'espace de coopération du programme (en particulier l'AEC et le CARIFORUM), les particularités, les besoins et les potentiels spécifiques de l'espace Caraïbes.

Le diagnostic et l'analyse AFOM ainsi que l'évaluation ex-ante et l'évaluation stratégique environnementale sont les fondements de la stratégie du programme.

L'identification des enjeux de l'espace caribéen permet une définition des objectifs du programme.

Le principe de l'objectif de coopération territoriale européenne avec des pays voisins de la Communauté est de : « favoriser une coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale efficace [...] pour que les régions des États membres [...] limitrophes de pays tiers puissent être efficacement aidées dans leur développement »<sup>1</sup>.

S'inscrivant dans ce principe, la coopération transfrontalière affiche l'objectif suivant : « le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières au moyen de stratégies conjointes en faveur du développement territorial durable »<sup>2</sup>. En revanche, la coopération

---

<sup>1</sup> Préambule, point 15) - Règlement FEDER (CE) n°1080/2006 du 05/07/2006

<sup>2</sup> Article 6, point 1) - idem

transnationale a pour objectif le financement de réseaux et d'actions propices au développement territorial intégré.

Ces données générales prennent une valeur particulière dans le contexte constitué par l'environnement régional des DFA. Leur situation géographique de territoires européens d'outremer, frontières extérieurs de l'UE, dans un environnement d'une grande hétérogénéité, distingue nettement l'espace de coopération Caraïbes des autres espaces de coopération européens.

La diversité des territoires, la nature des frontières, l'asymétrie des situations en terme de développement économique et social ou encore la diversité des langues et des cultures font de la coopération dans l'espace Caraïbes un exercice complexe et original. Les stratégies de développement doivent ainsi s'adapter à ce contexte territorial inédit, dans lequel les frontières (frontières extérieures de l'UE) n'ont pas vocation à être effacées, mais où au contraire l'existence de la frontière et son rôle de support privilégié de contact, d'échanges, et de contrôle doivent être affirmés.

### **Principes pour renforcer l'efficacité du programme, les capacités de gestion et favoriser l'émergence de projets structurants**

Afin de s'accorder aux contraintes propres à l'espace de coopération et aux besoins spécifiques des territoires qui la composent, il est nécessaire de distinguer différentes échelles territoriales de coopération correspondant aux 2 volets transnational et transfrontalier du programme :

- une échelle, correspondant à l'espace commun composé des îles de l'archipel de la Caraïbe délimité au nord par l'île de Porto Rico, et au sud par l'île de Trinidad ;
- une échelle large, correspondant à l'espace de cohérence régionale que constitue l'espace Caraïbes et qui appelle une coopération de type transnational. Ce type de coopération se fonde notamment sur des réseaux ne pouvant être pilotés que depuis les grands pôles de développement et de décision.

Sur ces échelles de territoire se constituent différentes échelles de projet :

- Une échelle micro-territoriale, « locale » : cette échelle de coopération se déploie sur un espace limité de manière intensive. Elle privilégie la constitution de territoires transfrontaliers et ordonne différents thèmes de coopération. Son principe est ainsi plus territorial que thématique ;
- Une échelle macro-territoriale, « régionale » : celle-ci se déploie sur un espace large de manière extensive. Elle privilégie la constitution de réseaux et son principe est plus thématique que territorial.
- 

Il en découle des objectifs opérationnels transversaux :

- *Développer les coopérations de proximité.* Déjà identifiées mais encore relativement peu développées, ces coopérations transfrontalières de proximité entre des territoires voisins séparés par une frontière maritime méritent d'être amplifiées et systématisées. Elles contribuent à créer de véritables espaces de cohérence transfrontaliers structurés de manières variées. Si la nature maritime de l'espace transfrontalier limite ce type de coopération, certains thèmes présentent un potentiel de coopération contiguë à exploiter davantage, notamment en termes de planification et de gestion et d'amélioration des conditions de vie des populations. La coopération doit s'adapter aux différentes logiques à l'œuvre dans ces territoires.
- *Renforcer les coopérations territoriales en réseau.* L'espace de coopération se caractérise par sa dispersion, sa diversité et son extrême hétérogénéité. La constitution de réseaux, à différentes échelles et entre différents types de territoires non adjacents, est donc un mode de coopération particulièrement adapté à ce contexte. Ces réseaux peuvent notamment constituer une application concrète de l'objectif de développement territorial équilibré à partir d'une organisation polycentrique.

- *Accompagner les réseaux dans leurs différentes échelles spatiales.* Les possibilités de coopérations contiguës bien que nombreuses et variées restent cependant limitées. Des coopérations plus larges en réseau doivent être développées. Cette démarche exige de repérer les échelles cohérentes existant dans l'espace régional et pouvant constituer un cadre de coopération adapté selon les problématiques envisagées.

Les réseaux de coopération peuvent se décliner selon différents thèmes et différentes échelles. Pourront ainsi être envisagés :

- des réseaux de coopération à l'échelle de l'espace transfrontalier de chacun des DFA insulaires ;
- des réseaux de coopération aux différentes échelles de cohérence géographique que constituent la Grande Caraïbe, la Caraïbe insulaire ou l'arc des petites Antilles ;
- des réseaux de coopération entre les villes et notamment entre les villes capitales ;
- des réseaux de coopération entre zones rurales ;
- des réseaux thématiques dans le domaine du tourisme, des échanges économiques, de la prévention des risques naturels, de la gestion du patrimoine naturel et culturel, de la protection de l'environnement... ;
- des réseaux de recherche et de transfert de technologie.

Au regard des champs d'actions de coopération identifiés, des moyens (humains et financiers) investis par les acteurs régionaux, du nombre d'opérateurs régionaux et de la diversité institutionnelle et juridique de la zone, la réussite d'une coopération transfrontalière et transnationale entre les DFA et les pays tiers de la zone repose sur trois principes de mise en œuvre : la transnationalité, la concentration et le partenariat

### **TRANSNATIONALITE CONCENTRATION ET PARTENARIAT**

Le cadre budgétaire restreint, les nouvelles orientations stratégiques fixées par l'Union européenne ainsi que les spécificités de l'espace Caraïbes nécessitent de respecter certains principes fondamentaux de mise en œuvre du programme Interreg pour assurer une efficacité optimale.

Alors que la zone Caraïbe se caractérise par un contexte physique, économique, institutionnel et social relativement fragmenté, il est essentiel de renforcer la coopération transnationale qui constitue une dimension fondamentale du programme Interreg « Caraïbes », que ce soit pour aborder la question environnementale, les transports et activités maritimes, les risques naturels, les moyens de communication.

**La transnationalité** : elle ne se limitera pas à la constitution de partenariats entre acteurs de différents pays membres, mais reposera sur la volonté d'atteindre des objectifs communs et partagés. Ces objectifs doivent avoir une valeur ajoutée transnationale et transfrontalière tangible et mesurable.

**Le principe de concentration** : les actions engagées doivent être clairement ciblées sur les axes prioritaires du programme et avoir un impact significatif sur le terrain<sup>3</sup>. Dans cette perspective, les partenariats constitués pour la mise en œuvre des actions doivent associer des acteurs clés susceptibles de renforcer la dimension financière, institutionnelle et politique des actions (acteurs privés, autorités locales, services de l'Etat, acteurs socioéconomiques). A ce titre, les partenariats public/privé doivent être privilégiés.

---

<sup>3</sup> Ces limites financières ne permettant pas d'engager des investissements lourds (infrastructures, aides matérielles importantes), ces types d'interventions pourront être réservés à certains projets pilotes

La dimension transnationale des actions, leur impact et leur pérennité dépend notamment de la capacité à associer à la fois des partenariats horizontaux (entre acteurs territoriaux) et des partenariats verticaux (entre différents niveaux d'autorités locales, régionales et nationales).

Une attention particulière doit être apportée au positionnement de ces actions par rapport aux politiques publiques existantes (locales, régionales, nationales, européennes) de façon à créer des synergies et à assurer que ces actions ne soient pas des initiatives isolées sans réel impact sur le terrain. La réalisation d'études ou l'échange d'expériences ne sont plus prioritaires et ne peuvent constituer une fin en soi. Les porteurs de projets sont vivement encouragés à utiliser et valoriser les études et travaux qui ont été réalisés lors de la programmation précédente.

Si ces types d'actions sont utilisés, ils doivent impérativement être intégrés à des stratégies visant à la réalisation d'objectifs concrets. Les partenaires sont invités à élaborer leurs projets en relation avec d'autres programmes ou avec les politiques sectorielles de l'Union. Les projets du programme Interreg IV « Caraïbes » peuvent notamment permettre d'impulser des actions transnationales qui seront mises en œuvre ou développées dans le cadre d'autres instruments de programmation européens.

Cette démarche participe d'une volonté d'assurer la pérennité des projets au-delà de leur réalisation au sein du programme « espace Caraïbes ». Il s'agit pour les partenariats de prévoir leur continuité ou de s'assurer de leur impact à travers la réalisation d'autres actions en cours ou à venir. La pérennité des projets implique que les partenaires réalisent un travail de capitalisation et de diffusion pour pouvoir transmettre les expériences et les résultats obtenus (modes de gestion, bonnes pratiques, réseaux constitués, nouvelles activités générées, ...)<sup>4</sup>.

**Le partenariat**<sup>5</sup> : la mise en œuvre efficace du programme Interreg IV « espace Caraïbes » dépend du partenariat entre tous les partenaires territoriaux et socio-économiques concernés. Dans la continuité des actions menées au cours de la période de programmation précédente, les autorités locales et régionales élues sont appelées à jouer un rôle essentiel du fait de leur implication directe dans les enjeux de développement propres à l'espace Caraïbes.

La volonté de promouvoir des projets transnationaux intégrés, ayant un impact réel sur le territoire et durable nécessite que des acteurs clés notamment les services de l'Etat se mobilisent davantage dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation Interreg IV « Caraïbes » 2007-2013. Ceux-ci doivent pouvoir apporter leur expertise et leurs ressources sur les sujets prioritaires (développement économique, environnement, aménagement, ...). Leur participation et leur contribution financière doit permettre de mieux coordonner les projets avec les politiques publiques en cours et de créer des synergies qui assureront une plus grande portée aux projets réalisés.

Soulignons également que les villes et territoires urbains constituent des acteurs importants du fait de leur poids socioéconomique, de leur incidence sur l'environnement, de leurs potentiels en termes d'innovation et de croissance.

La programmation 2007-2013 innove également avec l'ouverture des projets aux acteurs privés et à la volonté de développer de façon significative les partenariats public-privé.

Si les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans le développement socioéconomique des territoires, celles-ci pourront être associées aux projets par l'intermédiaire de structures de coopération (clusters, centres scientifiques et techniques...) de façon à garantir une masse critique suffisante aux partenariats. De même, les organisations non gouvernementales peuvent prendre part à ces partenariats dans la mesure où elles apportent une contribution significative au projet transnational. Elles doivent être de taille suffisante pour contribuer efficacement face aux autres partenaires publics et privés.

D'une façon générale, il est souhaitable que le chef de file de chaque projet soit une institution publique ayant les ressources institutionnelles, administratives et financières suffisantes pour assumer la gestion et la mise en œuvre du projet en question.

---

<sup>4</sup> A l'échelle du programme, le travail de capitalisation est coordonné par le STC sous la responsabilité de l'Autorité de gestion et avec l'orientation du Comité de suivi. Ce travail pourra être mené sur la base d'un « Plan de capitalisation » approuvé par le Comité de suivi et mis en œuvre par le STC dans le cadre de l'Assistance technique

<sup>5</sup> Une liste indicative des institutions pouvant participer aux projets est consultable en annexe

La transnationalité, la concentration et le partenariat impliquent donc un effort particulier d'intégration des projets qui doivent être en mesure de satisfaire à ces trois dimensions. Il s'agit notamment d'assurer leur intégration territoriale, c'est-à-dire de garantir la prise en compte des spécificités économiques, institutionnelles, politiques, sociales et culturelles des territoires lors de leur conception et de leur mise en œuvre.

### **III- Orientations stratégiques du programme Interreg IV «espace Caraïbes »**

Selon la stratégie de Lisbonne renouvelée et les orientations stratégiques communautaires, la croissance économique et l'emploi constituent des objectifs fondamentaux qui doivent être soutenus en favorisant l'économie de la connaissance, l'entrepreneuriat, l'innovation et la recherche.

Pour les DFA, et pour l'espace Caraïbes dans son ensemble, ces champs d'intervention sont d'autant plus cruciaux que la région est confrontée de manière aiguë aux défis de la globalisation et de la construction progressive d'un véritable marché régional intégré à travers la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) « ACP Caraïbe / UE » et la mise en place du CSME (Marché Commun Unique).

Nombre de pays et territoires de la zone se trouvent encore peu préparés aux effets de la concurrence et à la restructuration des secteurs économiques qu'induit ce nouveau cadre des relations économiques de l'Union Européenne avec les pays de la zone. Cette nouvelle donne régionale constitue un enjeu majeur pour les DFA qui en tant que Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'UE constituent l'interface directe dans la zone et qui, compte tenu de la taille réduite et de la structure de leur économies, sont « en première ligne » aussi bien en termes de menaces potentielles que d'opportunités nouvelles pour le déploiement de leurs activités économiques.

Un effort significatif doit donc être consenti pour le renforcement de la compétitivité, de l'attractivité, des capacités de production et d'affirmation de la zone en tant qu'espace économique dynamique et cohérent, pour ne pas voir s'accroître les écarts avec les espaces régionaux qui concentrent d'ores et déjà la plupart des investissements en matière d'innovation, de réseaux de communication et de recherche. L'innovation au sens large est une condition de base pour renforcer la compétitivité de la zone Caraïbe. Aussi, il est essentiel que les entreprises et les autorités régionales accordent une attention particulière à la recherche, au transfert de technologies et à la valorisation des connaissances.

D'un point de vue stratégique, l'analyse du contexte socioéconomique de l'espace commun de coopération Caraïbes montre qu'il existe de réelles opportunités de développement pour la zone :

1- Le développement économique de la zone Caraïbes doit s'appuyer sur des atouts existants pour assurer une position compétitive dans les secteurs économiques et sociaux clés. Il s'agit de renforcer les pôles de développement et le potentiel d'innovation des secteurs économiques capables de rivaliser à l'échelle internationale<sup>6</sup> (télécommunications, agroalimentaire, biodiversité, énergies renouvelables offre touristique, ...), de favoriser l'innovation dans les entreprises en développant les coopérations en réseau des acteurs économiques et des pôles de recherche, afin de tirer les bénéfices de la proximité et d'obtenir un meilleur positionnement des filières au niveau international (spécialisations, complémentarités et diversification des activités, économies d'échelles, sous-traitances croisées...). La coopération doit contribuer à diversifier, dynamiser et intégrer les filières productives pour faciliter les reconversions et éviter les mono activités, en s'appuyant sur la valorisation des potentialités endogènes, notamment dans le domaine du tourisme, de l'agro-alimentaire, etc.

2- L'amélioration et le développement de l'offre coordonnée de formation dans des secteurs clés de l'économie afin de répondre et d'anticiper les besoins des entreprises susceptibles d'améliorer le taux d'emploi dans la zone.

---

<sup>6</sup> Renforcer les pôles de développement consiste à stimuler les capacités d'innovation et renforcer la coopération entre acteurs institutionnels et économiques de secteurs et territoires ayant un fort potentiel de croissance, afin d'améliorer leur compétitivité et leur performance.

Dans le présent programme, une attention particulière sera accordée à l'objectif social du développement économique (création d'emploi et cohésion sociale). Il importe d'encourager le développement d'un marché du travail de l'espace Caraïbes et de promouvoir l'insertion sociale des populations les plus exclues.

3- Le renforcement de l'accessibilité et la connectivité des territoires dans l'objectif de promouvoir la cohésion territoriale et de favoriser le développement économique. Dans la continuité des actions menées au cours de la précédente programmation, il s'agit de développer, organiser et fiabiliser les liaisons de transport aérien et maritime, afin de faciliter et mieux maîtriser les flux de biens et de personnes, et d'insérer les territoires insulaires dans des logiques spatiales plus amples, en articulant les infrastructures et services internationaux de transport et de télécommunication avec l'offre régionale ou transfrontalière. En outre, il convient de favoriser l'usage de modes de transports durables (cabotage maritime, plates-formes d'échange multimodal...) afin de réduire l'impact environnemental de la mobilité.

La poursuite du développement de la société de l'information et des technologies de communication constitue une opportunité forte en termes de désenclavement numérique de la zone Caraïbe.

4- La protection et la valorisation d'un environnement de qualité et une utilisation rationnelle des ressources naturelles sont également un besoin impératif pour le développement durable de la zone. Enjeu fondamental de l'espace Caraïbes, l'environnement reste une ambition soutenue dans le futur programme Interreg IV. Il s'agit autant d'intervenir sur la réduction des sources de pollution (activités, transports, urbanisation...) que de protéger et valoriser les territoires présentant un intérêt naturel, écologique ou culturel significatif (espaces maritimes, biodiversité maritime et terrestre, paysages, patrimoine ...), notamment au travers d'un tourisme durable.

D'une façon générale, les espaces naturels sensibles du point de vue écologique, notamment littoraux et maritimes, doivent pouvoir être préservés des impacts négatifs du développement des activités humaines. Parmi les ressources stratégiques de l'espace Caraïbes, il est également nécessaire de protéger, les ressources halieutiques et l'eau qui constituent un enjeu majeur du fait de leur raréfaction, de la pollution des ressources et des difficultés d'approvisionnement. La mer des Caraïbes est elle-même soumise à de fortes pollutions du fait des activités (y compris touristiques) et de la densité du transit (transit de produits pétroliers notamment). Ces activités font peser des menaces significatives autant sur l'environnement que sur la sécurité des individus. La sécurité maritime constitue de ce fait un enjeu majeur pour les régions qui doivent pouvoir renforcer les dispositifs d'observation, de prévention et d'intervention à l'échelle transnationale.

La gestion conjointe des ressources et du patrimoine naturel doit être développée notamment au travers des stratégies et des instruments communs de gestion et de planification.

5- L'utilisation et la promotion d'énergies alternatives et renouvelables constituent une perspective incontournable à différentes échelles territoriales.

Il s'agit autant de réduire l'impact global des émissions polluantes que de permettre au niveau régional de développer de technologies permettant d'augmenter l'indépendance énergétique des territoires. Il est dès lors essentiel, dans une logique polycentrique, de favoriser la coopération et l'élaboration de stratégies de développement coordonnées entre ces pôles et les territoires moins prospères (coopération économique, amélioration de l'accessibilité, interopérabilité) des réseaux de communication matériels et immatériels. Dans ce domaine, les DFA, compte tenu de leur expertise, doivent pouvoir jouer un rôle moteur à l'échelle régionale en tant que relais privilégiés entre l'Europe, les Caraïbes et l'Amérique latine.

6 - L'utilisation de la culture et le développement d'une véritable identité « caribéenne » est un impératif pour construire une image forte et positive de la zone. Elles constituent un moyen de renforcer le sentiment de communauté et une source d'innovation et de compétitivité.

Dans la continuité des actions menées, une attention particulière est portée à la dimension culturelle de l'espace Caraïbes. Il s'agit de promouvoir les patrimoines culturels et historiques en développant des stratégies et des instruments communs notamment en matière touristique. De valoriser la diversité des cultures et la pluralité de leurs expressions, notamment artistique, mais aussi leur dialogue, dont le développement du multilinguisme sont une condition fondamentale. Sur le plan



international, la valorisation d'une identité culturelle favorise la promotion externe de la zone Caraïbe et un positionnement pouvant attirer des investissements importants et du tourisme international.

7- Au-delà, le développement d'offres de services conjoints adaptés à destination des populations (éducation, formation, activités culturelles et sociales, santé) doit être encouragé afin de favoriser le rapprochement des populations par le développement de la connaissance mutuelle, l'amélioration de la qualité de vie en développant un accès aux services sociaux pour la population et 'un sentiment d'appartenance commune.

Ces opportunités peuvent être valorisé par trois grandes priorités thématiques. Ces priorités s'inscrivent également dans la continuité des actions de coopération entreprises dans le passé. Elles s'appuient sur les points forts (atouts/ forces) de la zone et remédient aux faiblesses identifiées dans l'analyse du contexte socioéconomique.

- **Priorité 1** : Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement, et la connectivité des territoires,
- **Priorité 2** : Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques ;
- **Priorité 3** : Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration de l'espace Caraïbes,

De manière plus transversale, afin de répondre au mieux aux spécificités de la zone de coopération, la stratégie du programme :

- vise à stimuler la définition de visions communes pour l'espace Caraïbes et ses sous-ensembles ;
- s'appuie sur la double dimension de la coopération dans l'Espace Caraïbes : coopération de proximité et mise en réseau d'activités ou de territoires ;
- est fondée sur le fait que la finalité de la coopération, quelque soit l'échelle ou la thématique, est plus dans la recherche de complémentarités à trouver et de synergies positives à développer, que de différences à combler ;
- prend en compte la double nécessité, d'une part, de renforcer la visibilité de la coopération, et, d'autre part, d'accroître la connaissance mutuelle, condition indispensable du développement de la coopération.

Au-delà de la réalisation des projets, le programme vise à concrétiser les accords de coopération bi ou multilatéraux déjà engagés, en créant un cadre régulier et durable de coopération ; les comités de suivi du programme pourront notamment être coordonnés avec d'autres instances de coopération.

**Thèmes transversaux :**

Certains thèmes, doivent être pris en considération dans l'ensemble des projets proposés, du fait de l'importance qui leur est accordée dans la politique économique et sociale de la Commission européenne (Stratégie de Lisbonne et l'agenda de Göteborg) pour la période de programmation 2007-2013.

- **l'innovation** entendue au sens large, doit être largement utilisée dans tous ses aspects. Elle doit constituer une préoccupation pour tous les porteurs de projets quels que soient leurs domaines d'intervention. Elle concerne aussi bien les progrès technologiques (innovation de produit et de process) que non technologiques (nouveaux modes de définition et de mise en œuvre des politiques publiques, de coopération, d'organisation...). ;
- Le **développement durable** constitue un principe général d'intervention des Fonds (Partie IV, Art.17 du Règlement 1083/2006) auquel font référence tous les objectifs. Il signifie que les objectifs économiques et sociaux seront réalisés sans hypothéquer le futur et notamment par une utilisation rationnelle. A ce titre, il doit être une préoccupation constante dans la conception et la mise en œuvre du programme et des projets.
- Les principes **d'égalité hommes/femmes** et de **non discrimination**. Il s'agit de lutter contre toutes les formes d'inégalité (hommes/ femmes, handicapés ...) dans le contexte de coopération transnationale et transfrontalière une attention est portée sur le respect des différences culturelles incluant notamment la stimulation de la connaissances des langues.

Ces thèmes transversaux seront pris en compte lors de la mise en œuvre du programme et des projets.

#### **IV- Présentation synthétique des axes prioritaires**

Les priorités d'intervention retenues pour le programme Interreg IV « espace Caraïbes » 2007-2013 sont basées sur les objectifs opérationnels identifiés (cf. supra) à partir de l'analyse de la situation et des enjeux spécifiques de la zone.

Deux axes d'intervention se distinguent par l'importance stratégique des objectifs qu'ils recouvrent pour l'avenir de l'espace Caraïbes, par leurs implications en termes de développement durable et par la fonction qui leur est conférée dans les stratégies de Lisbonne renouvelée<sup>7</sup> et de Göteborg. Ces deux axes visent à créer les conditions d'un développement économique dynamique et créateur d'emploi s'appuyant sur un renforcement des capacités des économies et de leur intégration, et sur l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité des territoires et d'une gestion et une valorisation commune de l'environnement et des ressources.

##### **Axe 1 : Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement, et la connectivité des territoires**

Cet axe vise au renforcement de la position internationale, de la cohérence et du dynamisme de l'espace Caraïbes, en tant qu'espace économique dans la perspective d'accompagner le processus d'insertion économique régionale.

Cet axe contribue également au renforcement de la cohésion territoriale de l'espace Caraïbes en favorisant l'amélioration de l'accessibilité, de la connectivité des territoires et des moyens de communication, condition essentielle du développement des échanges et des activités dans un contexte géographique éclaté marqué par les difficultés de communication notamment du fait de l'insularité.

Au sein de cet axe, 6 objectifs opérationnels complémentaires ont été identifiés pour assurer la concentration des interventions et orienter les porteurs de projets vers la mise en œuvre d'actions ayant une incidence directe sur le terrain :

- *Objectif opérationnel 1* : Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies ;
- *Objectif opérationnel 2* : Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes ;
- *Objectif opérationnel 3* : Développer les synergies régionales en matière de développement touristique ;
- *Objectif opérationnel 4* : Stimuler le partenariat pour la création d'emploi ;
- *Objectif opérationnel 5* : Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables ;

---

<sup>7</sup> Il est à souligner que plus encore que durant la précédente période de programmation, les projets devront porter sur des actions ayant un impact tangible et évident sur le terrain. Les études et échanges d'expérience devront être retenus prioritairement lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de projets ayant une finalité transnationale ou transfrontalière concrète et mesurable. De même, les actions de formation ne doivent pas constituer l'activité principale du projet mais peuvent être mobilisées lorsqu'elles sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

- *Objectif opérationnel 6* : Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.

## **Axe 2 : Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques**

Cet axe s'inscrit explicitement dans l'objectif de promotion du développement durable fixé dans les orientations stratégiques communautaires. Il revêt une importance particulière dans l'espace Caraïbes du fait de la forte pression exercée par les activités humaines et par les risques naturels sur des espaces restreints et/ou particulièrement fragiles (milieux naturels terrestre ou maritimes, espaces littoraux).

Il s'agit autant d'adapter les modes de production et de consommation (réduction des émissions polluantes, développement des énergies alternatives, changement des modes de production...) que d'intervenir directement en faveur des espaces menacés.

Trois objectifs opérationnels sont retenus pour cibler les interventions des porteurs de projets :

- *Objectif opérationnel 1* : Favoriser la préservation, la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité et des espaces naturels, des zones côtières et des ressources naturelles ;
- *Objectif opérationnel 2* : Promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel des énergies renouvelables ;
- *Objectif opérationnel 3* : Coordonner et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques.

Un troisième axe prioritaire est également identifié, dont la réalisation des objectifs constitue une condition nécessaire (corollaire, voire préalable) à la réalisation de ceux des 2 autres axes du fait de ses dimensions sociales et institutionnelles fondamentales pour l'espace Caraïbes. Cet axe vise au renforcement de la cohésion territoriale et sociale et des capacités de coopération au sein de l'institutionnelle par la facilitation et la stimulation du développement des relations, des échanges et de la connaissance mutuelle entre les territoires, leurs acteurs et leurs populations, notamment à travers une coordination et/ou une intégration renforcée des politiques et de certains services à la population, et le renforcement des capacités de gestion aux différentes échelles territoriales.

## **Axe 3 : Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration de l'Espace Caraïbes**

Cet axe vise le renforcement de l'intégration sociale de l'espace Caraïbes et à la valorisation des ressources culturelles, humaines et des territoires par le développement d'une part, d'une offre de services à la population contribuant notamment à améliorer la connaissance mutuelle et favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance commune, et d'autre part, par le renforcement de la coopération dans le champ institutionnel et des politiques de développement territorial afin de favoriser la diffusion des dynamiques de développement et la coordination des stratégies.

Six objectifs opérationnels sont retenus pour cibler pour favoriser l'intégration sociale et culturelle ainsi que l'intégration institutionnelle au service d'un développement équilibré de l'espace Caraïbes :

- *Objectif opérationnel 1* : Développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme ;
- *Objectif opérationnel 2* : Encourager les actions culturelles et sociales conjointes ;
- *Objectif opérationnel 3* : Promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires ;
- *Objectif opérationnel 4* : Favoriser les échanges et les outils communs en matière de santé et de prévention sanitaire et sociale ;
- *Objectif opérationnel 5* : Accroître la connaissance mutuelle entre les systèmes institutionnels, administratifs et juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes ;
- *Objectif opérationnel 6* : Développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains.

A ces 3 axes opérationnels s'ajoute un 4<sup>ème</sup>, fonctionnel relatif à l'assistance technique à la mise en œuvre du programme.

#### **Axe 4 : Assistance technique à la mise en œuvre du programme**

Le programme Interreg IV « Caraïbes » 2007-2013 est un programme ambitieux. La gestion d'un tel programme doté d'un volet transfrontalier et d'un transnational est particulièrement complexe. Couvrant trois régions différentes et composé d'acteurs ressortissants communautaires-les DFA - et de ressortissants extracommunautaires les pays et territoires tiers avoisinants, la mise en œuvre du futur programme de coopération territoriale requiert des moyens de communication et d'information très importants afin de favoriser la diffusion et l'appropriation de la stratégie de coopération et l'identification des projets structurants pour la zone.

La sélection, le démarrage et le suivi des opérations programmées doivent se dérouler de manière efficace et transparente. En outre, le dispositif de gestion doit être suffisamment souple pour permettre une adaptation aux différents opérateurs régionaux (public/ privés) afin de garantir le succès dans la réalisation des projets et la mise en œuvre du programme.

L'évaluation à mi parcours et finale du programme Interreg III B pointe les faiblesses du dispositif de gestion et de suivi de l'actuelle programmation. Les besoins importants d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration et le montage des projets ont été soulignés. De même, l'amélioration de la procédure de sélection des projets, la diminution des délais de contrôle de 1er niveau des dépenses, la simplification des procédures administratives et la mise à disposition de moyens humains suffisants au sein du secrétariat technique commun constituent des thèmes à prendre en compte pour la période de programmation 2007 -2013.

Afin d'améliorer le dispositif de gestion et de contrôle du futur programme, les moyens financiers de l'assistance technique seront articulés autour de deux objectifs :

- *Objectif opérationnel 1* : assurer une gestion administrative et financière et un contrôle efficace du programme ;
- *Objectif opérationnel 2* : renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre du programme et le plan de communication et publicité

**N.B** : Pour chacun de ces objectifs opérationnels, toutes les actions de coopération y concourant sont éligibles ; sont toutefois données à titre d'exemple des types d'actions envisageables.

Par ailleurs, sont éligibles toutes les actions communes de recherche, d'ingénierie, de formation, d'assistance aux porteurs de projets, de communication visant à renforcer les capacités de coopération dans cet axe.

## PRIORITES THEMATIQUES DU PROGRAMME INTERREG IV « ESPACE CARAÏBES »

2007-2013

Objectif général - Stratégie	Axes prioritaires - Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
<p>« Contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'espace Caraïbes, fondé sur la croissance économique, créateur d'emplois et respectueux de l'environnement, et favoriser l'approfondissement de la coopération régionale et le renforcement de la cohésion territoriale en améliorant la compétitivité, l'attractivité, l'intégration et la valorisation des atouts et ressources de l'espace Caraïbes. »</p>	<p><b>Axe prioritaire 1 :</b> Favoriser l'innovation et l'économie de la connaissance, le désenclavement, la connectivité des territoires et le développement la société de l'information pour renforcer l'attractivité et les capacités productives et d'accès aux marchés, et stimuler la création d'emploi.</p>	Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies.
		Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.
		Développer les synergies régionales en matière de développement touristique.
		Stimuler le partenariat pour la création d'emploi
		Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables.
		Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.
	<p><b>Axe prioritaire 2 :</b> Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune et durable des ressources et la prévention des risques naturels.</p>	Favoriser la préservation, la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité et des espaces naturels, des zones côtières et des ressources naturelles
		Promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel des énergies renouvelables
		Coordonner et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques
	<p><b>Axe prioritaire 3 :</b> Stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'espace Caraïbes</p>	Développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme
		Encourager les actions culturelles et sociales conjointes, promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires
		Favoriser les échanges et les outils communs en matière de santé et de prévention sanitaire et sociale
		Accroître la connaissance mutuelle entre les systèmes institutionnels, administratifs et juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes
		Développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains.
	<p><b>Axe prioritaire 4 :</b> Assistance technique du programme</p>	Assurer une gestion administrative et financière et un contrôle efficace du programme.
Renforcer l'animation, la communication et l'accompagnement à la mise en œuvre du programme ;		

**PARTIE IV :**

**DESCRIPTION DES PRIORITES THEMATIQUES  
ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS**



## **Axe prioritaire 1 :**

### ***Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires***

#### **I- Contexte général**

Les économies régionales fonctionnent aujourd'hui dans un contexte mondial caractérisé par une concurrence forte, face à laquelle les entreprises et les territoires doivent s'organiser. Cette situation est particulièrement délicate pour l'espace Caraïbes, qui doit faire face à la double nécessité d'approfondir et maîtriser son intégration économique régionale encore faible, et de stimuler la création d'emploi par le renforcement de ses capacités productives.

L'objectif de cet axe est d'améliorer la compétitivité en renforçant les potentiels d'innovation et l'économie de la connaissance, et en valorisant par le biais de la coopération les complémentarités des différents pays et territoires sur le plan des activités économiques, et du capital humain.

Un entrepreneuriat dynamique est une condition essentielle au développement d'une économie performante relevant les nouveaux défis et répondant de manière flexible aux opportunités. Un tel entrepreneuriat doit s'inscrire dans des réseaux ouverts impliquant le partage des connaissances.

L'innovation, au sens large, est également une condition de base pour renforcer la compétitivité de l'espace Caraïbes et des territoires qui le composent. C'est pourquoi, il est essentiel que les centres de connaissances, les entreprises et les autorités accordent une attention particulière à la recherche, au transfert et à la valorisation des connaissances.

Les petits pays et territoires insulaires sont désavantagés par leur étroitesse et leur isolement, qui limite leur potentiel de développement économique et d'innovation. Il convient de souligner: une disponibilité plus restreinte de main d'œuvre et de connaissances de par la taille réduite des zones de recrutement ; un nombre insuffisant d'acteurs susceptibles de porter des projets innovants; un développement de réseaux de connaissance freiné par l'isolement physique ; l'étroitesse des marchés de distribution des produits et des services ; la difficulté de créer des plates -formes économiques à une échelle attractive au plan international, tant pour les investisseurs que pour la main-d'œuvre qualifiée.

Il est donc indispensable de compenser l'effet d'éclatement et d'isolement géographique afin de positionner l'espace de coopération de manière optimale. L'espace de coopération doit également surmonter les difficultés suivantes :

- les pôles d'innovation actifs dans les mêmes domaines sont encore trop peu reliés entre eux ;
- la mise en réseau entre les centres de recherche, les entreprises et les pôles est encore insuffisante ;
- une ressource limitée en main d'œuvre hautement qualifiée ;
- les centres d'enseignement et de formation (à tous niveaux) collaborent insuffisamment de façon structurelle ;
- la logique de développement coordonné n'est pas encore intégrée de manière optimale dans les domaines de la connaissance ainsi que de la stratégie et de la croissance économiques ;
- l'esprit d'entreprise est insuffisamment reconnu par le grand public.

Dans ce contexte, il convient particulièrement d'intervenir sur les aspects suivants :

- développer des structures intégrées de développement économique ;
- accroître la connaissance et les capacités d'accès au marché régional ;
- renforcer le maillage économique de l'espace de coopération ;
- développer l'attractivité et l'image de l'espace de coopération en tant qu'espace économique cohérent.

Le soutien au renforcement de l'intégration économique, qui doit concerner prioritairement les filières dans lesquelles la coopération apporte une véritable valeur ajoutée, est fondé sur la recherche de complémentarités et le développement de synergies positives.

A titre d'exemple, le tourisme est un domaine dans lequel les synergies transfrontalières/transnationales devront être recherchées, notamment afin d'éviter le risque de marginalisation des petits territoires insulaires et de prévenir les effets de concurrence.

De même, toutes les actions de développement économique qui sont orientées vers une problématique transfrontalière/transnationale, soit parce que les objectifs de l'opération concernent un public de part et d'autre des frontières (action économique, formation, etc.), soit parce que la cohérence de l'investissement impose cette dimension (équipement commun en matière de recherche,...).

Il importera également de soutenir le développement d'activités économiques créatrices d'emplois durables et d'encourager les initiatives dans le secteur marchand ou non marchand visant à favoriser l'inclusion sociale en particulier des populations exposées (jeunes, femmes, faible qualification).

*En matière d'amélioration de l'accessibilité, de la connectivité des territoires* et du renforcement des moyens de communication, la finalité est d'améliorer l'intégration fonctionnelle de l'espace Caraïbes par une meilleure connectivité et accessibilité.

Celle ci passe par la promotion des connexions de transport durables tant pour les passagers que les marchandises par les voies aériennes et les voies maritimes et par la promotion des TIC.

En réponse aux faiblesses identifiées dans les réseaux de communication et de transport aérien et maritime de l'espace Caraïbes, en particulier un manque de liaisons transnationales, d'interopérabilité, et d'interconnexion des réseaux, le désenclavement intérieur et l'accessibilité externe de l'espace Caraïbes peuvent être améliorés grâce à de nouvelles connexions intra régionales, tant dans les transports aériens ou maritimes qu'en terme de réseaux de communication.

A ce titre, deux types d'interventions stratégiques seront privilégiés :

- ❑ la promotion de la coordination entre les acteurs impliqués et l'interopérabilité en matière de transport tant aérien que maritime avec pour effet un maillage renforcé et plus équilibré de l'espace régional par les réseaux de transport et un fonctionnement plus efficace des plates-formes d'échanges ;
- ❑ le développement des réseaux et des services numériques dans la perspective d'une intégration harmonieuse de l'espace Caraïbes à la société de l'information, et d'une meilleure communication transfrontalière/transnationale au sein d'un espace aujourd'hui éclaté.

Le programme Interreg IV « espace Caraïbes » ne peut raisonnablement pas financer de grands investissements d'infrastructures. En revanche, il est permis d'espérer, une contribution importante en terme de mobilisation des principaux acteurs, de réalisation d'études de faisabilité ainsi que de coordination d'opérations financées par d'autres budgets.

D'autres projets pourraient obtenir des résultats immédiats avec des investissements à petite échelle, par exemple: rationalisation du trafic de marchandises (guichets uniques.), (fixation juste et effective et des taxes,).La priorité sera donnée à des projets permettant des avancées concrètes d'intérêt transfrontalier/transnational.

Compte tenu des domaines d'intervention identifiés, six objectifs opérationnels peuvent être arrêtés :

- *Objectif opérationnel 1* : Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies ;
- *Objectif opérationnel 2* : Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'espace Caraïbes ;
- *Objectif opérationnel 3* : Développer les synergies régionales en matière de développement touristique ;
- *Objectif opérationnel 4* : Stimuler le partenariat pour la création d'emploi ;
- *Objectif opérationnel 5* : Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables ;
- *Objectif opérationnel 6* : Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.

**N.B** : Pour chacun de ces objectifs opérationnels, toutes les actions de coopération y concourant sont éligibles ; sont toutefois données à titre d'exemple des types d'actions envisageables.

Par ailleurs, sont éligibles toutes les actions communes de recherche, d'ingénierie, de formation, d'assistance aux porteurs de projets, de communication visant à renforcer les capacités de coopération dans cet axe.

## **II- Objectifs opérationnels**

## **Objectif opérationnel 1.1- Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies**

### **Objectifs spécifiques**

La coopération transfrontalière/transnationale en matière de développement économique s'est progressivement développée mais reste toutefois insuffisante et peu structurée, limitée par un manque de connaissance réciproque et par un esprit de concurrence.

Dans le domaine de la recherche, les coopérations existent mais restent également limitées. L'espace de coopération dispose de centres de recherche publics et privés, notamment dans les domaines touchant à son environnement naturel spécifique (biodiversité, agronomie, biotechnologies...). Les efforts entrepris dans ces domaines (par exemple la coopération entre l'Université Antilles Guyane, l'université des West Indies et Cuba) doivent être renforcés et orientés davantage vers l'innovation en s'inscrivant dans les stratégies de Lisbonne et Göteborg.

Une logique de mutualisation transfrontalière/transnationale des forces de l'espace de coopération, impliquant les entreprises, les centres de connaissance et les autorités, permettra de développer le tissu économique, l'entrepreneuriat et le potentiel d'innovation et contribuera à renforcer la croissance économique. Dans cette optique, la coopération doit privilégier le soutien à l'innovation, à la créativité et au développement technologique à tous les niveaux de l'économie, des centres de connaissance jusqu'aux entreprises. L'objectif est de stimuler le transfert des innovations et des savoir-faire par la constitution de clusters de recherche ou de centres de compétences dans des domaines ciblés.

Les entreprises et en particulier les PME-PMI doivent avoir rapidement accès aux innovations qui peuvent les intéresser. C'est ce à quoi peuvent contribuer des organismes-clés comme les pôles d'innovation et centres de recherche transfrontaliers/transnationaux. Dans l'espace Caraïbes, cela pourrait concerner notamment les filières présentant des compétences reconnues ou émergentes : environnement, protection contre les risques naturels, énergies renouvelables, TIC, services et produits numériques, agriculture, élevage, sylviculture, agronomie, agro-alimentaire, biodiversité, etc.

Il s'agit d'une part d'encourager la coopération technologique entre les entreprises, les PME en particulier, les centres technologiques et de recherche par delà les frontières, et, d'autre part, de mettre en réseau les structures existantes de Recherche et Développement. Les sciences sociales et politiques doivent également être encouragées au sein des priorités de recherche, car elles participent à la prise de conscience et à la construction d'une identité caribéenne favorisant la coopération dans le domaine économique et politique.

Seront poursuivis les objectifs suivants :

- développement de structures communes qui mutualisent les compétences et les outils et qui soient utilisables par les acteurs économiques de l'ensemble de l'espace de coopération ;
- création en commun de centres de recherche spécialisés atteignant une taille critique ;
- Promotion de réseaux thématiques constitués par des groupes de chercheurs des universités et centres de recherche publics.

## 2.13 Types d'actions envisageables

- **Stimuler une culture de l'innovation**

- Sensibiliser des groupes cibles comme des groupes de PME, le grand public, les étudiants ;
- Mettre en synergie les noyaux d'innovation existants et les intégrer dans des réseaux plus larges (entre entreprises, centres de recherche, autorités publiques, secteur marchand et non-marchand ...) ;
- Sensibiliser des groupes cibles comme des groupes de PME, le grand public, les étudiants ;
- Mettre en synergie les noyaux d'innovation existants et les intégrer dans des réseaux plus larges (entre entreprises, centres de recherche, autorités publiques, secteur marchand et non-marchand ...) ;

- **Favoriser le transfert à dimension transfrontalière/transnationale de l'innovation vers les entreprises**

- Soutenir et accompagner le développement des pôles d'excellence transnationaux en s'appuyant, notamment, sur les pôles de compétences et clusters existants et en favorisant la création de nouveaux.

- **Favoriser la coopération en matière de recherche**

- Stimuler l'ouverture des structures de recherche existantes, la création en commun de centres de recherche thématiques et spécialisés, soutenir la mise en place de programmes communs de recherche ;
- Soutenir la création d'infrastructures de recherche permettant une utilisation commune par les centres de recherche, les universités, les entreprises ;
- Soutenir les actions d'échange de chercheurs et la coopération inter-universitaire,
- Soutenir la promotion des résultats de la recherche en vue d'attirer des investissements extérieurs ;
- Développer les capacités linguistiques.

**Objectif opérationnel 1.2 - Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises – en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image économique de l'espace Caraïbes**

**Objectifs spécifiques**

L'espace de coopération « Caraïbes » dispose d'une structure d'entreprises diversifiée : des grandes entreprises ainsi qu'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises artisanales aux orientations locales. Les domaines économiques traditionnels côtoient de nouvelles branches d'activité et leur fort potentiel d'innovation (biodiversité, agro et bio industrie, TIC, techniques environnementales, services aux entreprises par exemple), L'objectif est de conforter le développement de filières transfrontalières et d'un marché régional, éléments de base de la croissance économique de la zone, en favorisant l'élargissement des horizons des entreprises, et notamment des PME, à l'échelle de l'espace de coopération, et en contribuant à surmonter les obstacles frontaliers (décloisonnement des marchés, recherche de lieux d'implantation, de partenaires, de collaborateurs et de clients).

A cette fin, le soutien à la création, à la modernisation et au développement des entreprises dans une perspective transfrontalière/transnationale, apparaît indispensable et complémentaire à l'innovation (avec une attention particulière portée au développement des PME).

Il s'agit donc à la fois :

- de créer les conditions favorables à la création et à l'installation de nouvelles entreprises (par la promotion de la zone et le renforcement de son attractivité, la mise à disposition d'outils et de services communs d'aide à la création d'entreprises et d'accompagnement des porteurs de projets, notamment en facilitant l'accès aux financements) ;
- de soutenir le développement des entreprises existantes (en favorisant l'accès aux services et à l'information et en mettant à leur disposition des services d'accompagnement de leurs projets de développement transfrontalier/transnational).

Pour favoriser la connaissance et la promotion des entreprises dans l'espace régional, il convient notamment :

- de renforcer la mise en réseau des acteurs du développement économique ;
- d'encourager la création de services transfrontaliers aux entreprises qui souhaitent entreprendre de part et d'autres des frontières maritimes de la zone (conseil, accès au capital à risque, accès au marché, assistance et accompagnement,);
- de favoriser le développement de l'image et de l'identité économique de l'Espace Caraïbes, à ses différentes échelles, et d'assurer la promotion interne et externe des produits, compétences et savoir-faire de la zone

L'intégration des entreprises et des organisations professionnelles dans des réseaux internationaux et la présence à des bourses et foires internationales doit être encouragée afin de promouvoir le potentiel international de l'Espace Caraïbes. Le développement transfrontalier/transnational de produits et de services adaptés au marché international confortera l'impact de ces actions de promotion.

Les organisations d'animation économique et les autorités pourront mettre en œuvre des démarches communes pour valoriser le territoire de coopération en tant que zone attractive pour les entreprises et les investisseurs étrangers.

A côté des chambres consulaires et des autres intermédiaires des PME, les entreprises elles-mêmes peuvent être acteurs de la coopération et partenaires de projets.

**Types d'actions envisageables**

- **Soutien à la création, à la modernisation et au développement des entreprises (TPE-PME-PMI)**
  - soutien à la création et au fonctionnement d'outils, de services ou de manifestations d'information, de promotion et de mise en relation des acteurs économiques de l'espace de coopération ;
  - soutien à la création et au fonctionnement de services d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement de leurs activités transfrontalières/transnationales ; en particulier, services liés au franchissement de la frontière (contrôle, mise aux normes,...) ;
  - études et actions visant à faciliter les échanges commerciaux dans l'espace de coopération ;
  - stimuler le développement de réseaux transfrontaliers/transnationaux pour la promotion de l'esprit d'entreprise ;
  - soutien au développement d'instruments de financement tels que le capital-risque, les fonds d'emprunt et de garantie, les fonds de développement local, les bonifications d'intérêts pour un développement transfrontalier/transnational ;
  - soutenir des initiatives transfrontalières en faveur de la création/transmission/transformation d'entreprises ;
  - stimuler les initiatives transfrontalières en matière d'économie sociale et solidaire ;
  - soutenir les démarches concertées en matière d'organisation et de gestion durable des zones économiques ;
  - développement des capacités linguistiques.
  
- **Soutien au développement de filières transfrontalières et du marché régional**
  - stimuler le développement d'un marché transfrontalier pour des produits et services innovants ;
  - soutien aux actions et démarches (formations, études...) conjointes de groupements transfrontaliers d'entreprises et acteurs économiques destinées à développer de nouveaux services transfrontaliers ;
  - combattre les effets des barrières dans le marché régional comme la normalisation, le référencement, la reconnaissance et l'information sur les produits, ainsi que l'accès aux adjudications publiques ;
  - favoriser le développement de filières transfrontalières, s'inscrivant notamment dans des démarches innovantes ou de développement durable (énergies renouvelables, matériaux respectueux de l'environnement, artisanat, filière bois ...) ;
  
- **Développement de la promotion à l'international des produits, services et savoir-faire de la zone**
  - soutenir le positionnement international via, notamment, la mise en réseaux d'acteurs d'animation économique ;
  - soutenir des actions transfrontalières de promotion internationale pour les pôles de connaissance/compétence et les capacités innovatrices de l'espace de coopération et favoriser leur intégration dans des réseaux internationaux. (biodiversité, agro et bio industrie, TIC, énergies renouvelables, services aux entreprises, ...).
  
- **Accompagner l'entrée en vigueur de l'APE Caraïbes**
  - mettre en place des mécanismes de surveillance de l'impact de ces accords sur l'économie des DFA et leur insertion dans l'ensemble de la zone ;
  - développer dans les DFA des niches présentant une valeur ajoutée au sein de filières transfrontalières, et des opportunités d'exportation ;
  - encourager l'ouverture des marchés et la spécialisation économique dans les DFA et l'ensemble de la zone.
  
- **Développement de la promotion de l'image économique de l'Espace Caraïbes, à ses différentes échelles**
  - soutenir les actions conjointes de communication sur le potentiel économique de la zone, notamment son

accessibilité interne et externe, ses disponibilités foncières, ses capacités de recherche et de production, sa main d'œuvre qualifiée, son cadre de vie... ;

- stimuler les initiatives transfrontalières fournissant un accès aux canaux de promotion nationaux et internationaux (toutes formes de média) ;
- stimuler la participation transfrontalière et conjointe à des salons internationaux ;



### **Objectif opérationnel 1.3 - Développer les synergies régionales en matière de développement touristique**

#### **Objectifs spécifiques**

Il s'agit, dans une perspective de développement durable, de valoriser en commun le potentiel touristique de l'espace de coopération afin d'accroître l'attractivité de l'offre, et de maximiser les retombées économiques, notamment en terme de création d'emploi.

Il s'agit de favoriser l'émergence d'un véritable espace touristique commun et le développement coordonné des activités touristiques par :

- la création d'outils et de méthodologies communes de connaissance du marché touristique
- la mise en réseau des acteurs, par l'organisation commune de l'information et de la commercialisation,
- la promotion de l'espace de coopération ou de sous-ensembles de cet espace comme destinations touristiques globales
- la création de nouveaux produits touristiques transfrontaliers
- le développement d'une offre touristique intégrée et diversifiée
- l'utilisation des TIC comme outil de mise en réseau des acteurs et de promotion de la destination
- la définition de politiques communes ou coordonnées de développement touristique

Sera particulièrement encouragé le développement d'un tourisme durable s'appuyant à la fois sur :

- la découverte de l'environnement naturel sous toutes ses formes constituant le principal facteur d'attractivité de l'espace de coopération ;
- la valorisation du patrimoine culturel, qu'il s'agisse du patrimoine bâti et urbain ou du patrimoine immatériel lié à la grande diversité culturelle de l'espace de coopération, afin d'induire des activités, notamment en matière de productions culturelles et artisanales.

### **Types d'actions envisageables**

- **Développer la connaissance, et la promotion commune de l'espace**

- Stimuler la création d'un observatoire du tourisme conjoint ;
- Soutenir les actions conjointes de promotion touristique des petites Antilles à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.

- **Développer la mise en réseau et les actions de coopération**

- encourager et soutenir les initiatives de mise en réseau en matière touristique et notamment des offices de tourisme ou autres structures d'information touristique ;
- soutenir les initiatives de création de produits touristiques transfrontaliers et le développement de l'offre de produits de tourisme multi-destination ;
- stimuler les actions de formation commune des prestataires de services, des acteurs touristiques ;
- stimuler les actions de développement du multilinguisme au sein du secteur touristique ;
- soutenir les initiatives d'amélioration de la qualité des services (réservation, accueil, infrastructure...).

- **Valoriser de façon durable les atouts propres de l'espace Caraïbes**

- développement du tourisme nautique ;
- stimuler les actions visant au développement de l'offre transfrontalière de formes typiques d'hébergement (promotion, qualité et systèmes de réservation...);
- soutenir les initiatives visant à la définition et la mise en place d'installations et de dispositifs de mise en valeur touristique durable des territoires ;
- stimuler les initiatives en matière de tourisme culturel et urbain et favoriser les projets alliant tourisme et culture;
- favoriser l'émergence de l'éco-tourisme et du tourisme de nature.

## **Objectif opérationnel 1.4- Stimuler le partenariat pour la création d'emploi**

### **Objectifs spécifiques**

Les pays de l'espace Caraïbes connaissent à des degrés divers des difficultés en matière d'emploi : taux de chômage élevés, faibles qualifications,

Le niveau de développement de ces pays étant très contrasté, l'espace se caractérise par d'importantes migrations, régulières comme irrégulières dont la demande de travail est la 1<sup>ère</sup> cause.

En complément de la stimulation de l'activité économique mentionnée ci-dessus, et de l'objectif opérationnel de l'axe 3 portant sur la formation (développer les réseaux régionaux dans l'éducation, la formation, et encourager le multilinguisme), il importe de développer un véritable marché de l'emploi de la zone de coopération, notamment en encourageant la coopération des services publics de l'emploi des pays de la zone.

### **Types d'actions envisageables**

- développer des études sur le marché de l'emploi de l'espace Caraïbes ;
- soutenir le développement d'outils communs (banques de données d'offre et de demande d'emploi,...) ;
- favoriser la formation et la mobilité des ressources humaines ;
- développer des actions communes de formation dans les secteurs clefs ;
- construire des stratégies communes et coordonner les politiques.

## **Objectif opérationnel 1.5- Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes et externes, promouvoir des solutions de transport durables**

### **Objectifs spécifiques**

L'amélioration de l'accès aux différents territoires constitutifs de l'ensemble Caraïbes demeure un enjeu déterminant pour l'intégration régionale. Le transport aisé des hommes et des marchandises est une condition requise pour le développement économique de la zone. A l'échelle de la Caraïbe, la discontinuité territoriale est insuffisamment compensée par un niveau adéquat d'infrastructures, de logistique et de services de transport aérien, maritime et terrestre. Aussi, les potentialités de développement économique, social et culturel de la zone sont-elles largement sous-exploitées.

Le renforcement du maillage interne de l'espace de coopération par les réseaux de transport, constitue une condition indispensable à l'intensification et à la fluidification des échanges intra-régionaux.

Il s'agit donc de stimuler l'amélioration et la coordination des systèmes et des offres de transport, maritime et aérien, tant en terme de liaisons, d'interconnexion, d'accessibilité tarifaire, et de sécurité.

Il s'agira en particulier de favoriser la définition et la mise en œuvre de stratégies communes visant à remédier à l'enclavement interne de l'espace commun de coopération, tout en maîtrisant les impacts négatifs sur l'environnement.

Concernant le transport maritime, les ports des petites Antilles, malgré leur taille et leur compétitivité limitées, conservent un réel potentiel de développement, amplifié par les nouvelles tendances qui façonnent le trafic maritime régional et global. Ce potentiel reste à exploiter, notamment en ce que concerne le développement proactif des transports maritimes à courte distance défendus par l'UE. Il y a une perspective très prometteuse en ce qui concerne la coopération transfrontalière entre les principaux acteurs, dont les autorités des ports maritimes.

Les objectifs plus particulièrement poursuivis sont les suivants :

- Développer et coordonner les moyens, et services de transport au sein de l'espace de coopération : Favoriser le développement des liaisons aériennes et maritimes et l'optimisation de l'activité des plates-formes portuaires et aéroportuaires ;
- Développer la connaissance commune et faciliter l'accès à l'information en matière de transport régional ;
- Encourager le développement de transports intermodaux sur l'ensemble de la zone ;
- Promouvoir la réalisation d'un haut niveau de sécurité de la navigation maritime dans l'espace commun de coopération, sous-tendue par l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

**Types d'actions envisageables**

- **Construire des stratégies communes et coordonner les politiques**

- soutenir la création d'outils de collecte et de diffusion d'informations relatives au transport régional ;
- études relatives à l'identification des besoins en matière de transports dans l'espace commun de coopération ;
- projets visant à la coordination des politiques de transport aérien et maritime, l'intégration des différents systèmes de réservation des compagnies aériennes, le regroupement des banques numériques d'information et leur diffusion au profit des publics ;
- programmes de développement des transports intégrés pour remédier à l'« effet d'évitement » des principales liaisons et de la concentration des flux vers et depuis les « hubs ». Ils peuvent comporter des améliorations pour brancher les réseaux de liaisons secondaires sur le réseau des grandes liaisons internationales afin de renforcer l'accès local et régional aux réseaux transnationaux, ainsi que l'interopérabilité des systèmes ;
- partage de « l'intelligence économique » entre les plates-formes portuaires et aéroportuaires.

- **Optimiser les investissements et le fonctionnement**

- investissements en matière d'amélioration de la mobilité durable et de l'accessibilité ;
- actions visant une utilisation plus efficace des capacités des infrastructures de transport (ports et aéroports) actuelles ;
- définition et mise en place de systèmes d'amélioration de l'interopérabilité et de l'intermodalité des transports de passagers et de marchandises, y compris l'harmonisation de toutes les formes de transports publics par-delà les frontières nationales ;
- développement commun de technologies intelligentes pour améliorer l'efficacité des systèmes de gestion des flux.

- **Développer le transport maritime**

- études de marché communes sur la complémentarité entre les ports de la zone de coopération, visant à évaluer par type de produits, les flux potentiels de redistribution, les coûts réels de transport, de débarquement et de manutention ;
- élaboration d'une stratégie coordonnée d'investissement en infrastructures dans les ports maritimes des petites Antilles, promotion de la complémentarité entre divers types d'investissement (en tenant compte de la spécialisation des ports sur différents segments de marché) et mobilisation de divers instruments financiers ;
- actions visant le développement du système de cabotage RORO à l'échelle régionale ;
- actions visant à la modernisation des échanges de données informatisées entre les différents acteurs des plates-formes portuaires de la zone de coopération Caraïbe ;
- projets visant à garantir un haut niveau de sécurité de la navigation maritime dans la zone et, notamment achever la réalisation du réseau des radiocommunications dédiées au sauvetage maritime dans l'arc Antillais.

## **Objectif opérationnel 1.6- Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière**

### **Objectifs spécifiques**

Les technologies de l'information et des communications offrent de nouvelles opportunités aux différents acteurs de l'Espace Caraïbes pour favoriser le développement d'échanges interrégionaux encore trop limités à ce jour. En effet, ces nouveaux outils sont de nature à aider les pays de la zone à surmonter leurs isolements géographiques, à réduire les effets de leur faible accessibilité (en particulier pour les petites îles), mais surtout à leur ouvrir de nouveaux champs d'activités, économiques, sociaux et culturels.

Il s'agit en effet d'exploiter les possibilités qu'offrent les TIC pour pallier les difficultés de déplacement à l'intérieur de la zone en remplaçant la mobilité physique par des activités virtuelles.

Dans ce contexte, le développement de réseaux et de services de télécommunications, constitue une priorité pour l'espace de coopération et un facteur essentiel de son insertion (économique, sociale et culturelle) dans un monde globalisé.

Une sensibilisation des différents acteurs est indispensable afin de renforcer l'appropriation de ces nouveaux outils. En particulier, le développement des technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble de la zone doit être un outil de démocratie et de citoyenneté participative et faciliter l'accès des citoyens à de nouveaux services.

Il s'agit, par l'amélioration des réseaux de communications, par la sensibilisation des populations à leur utilisation, par la promotion des actions de coopération entre média et par la création de média transfrontaliers, de créer un véritable réseau transnational de communications qui sera le support d'échanges et favorisera une meilleure connaissance mutuelle entre les populations de l'espace de coopération.

Les projets mis en œuvre devront notamment à satisfaire à l'un des objectifs suivants :

- désenclaver les différents territoires à travers des actions favorisant un accès aisé aux nouveaux outils de communication ;
- réduire l'exclusion sociale en favorisant la maîtrise des TIC par les populations de la zone ;
- encourager le développement de la communication transfrontalière ;
- développer l'accès à la société de l'information et favoriser son appropriation par les populations et les acteurs de l'espace commun de coopération ;
- faciliter l'échange de connaissances et d'expériences entre les différents types d'acteurs de la zone de coopération.

## **Types d'actions envisageables**

- **Coordonner les stratégies et le développement des infrastructures**

- études relatives à l'identification des besoins en matière de technologies de l'information et de communication dans l'espace commun de coopération ;
- soutien aux projets de création d'infrastructures nouvelles ou d'amélioration et développement des réseaux techniques de communication transfrontaliers/transnationaux ;
- stimulation des projets relatifs à l'interconnexion des réseaux ;
- soutien au développement de nouveaux types de réseaux de communication (couverture par satellite, boucles régionales) ;
- harmonisation des normes et compatibilité pour les TIC et les technologies STI par-delà les frontières nationales, en vue d'améliorer l'intégration fonctionnelle et territoriale de l'espace Caraïbes.

- **Développer la société de l'information dans l'espace Caraïbes**

- utilisation et promotion de TIC de pointe ou de STI pour améliorer les connexions des transports transnationaux aériens et maritimes et améliorer la gestion des flux de transport ;
- utilisation de TIC de pointe pour réduire la nécessité des déplacements et remplacer la mobilité physique par des échanges virtuels ;
- échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire relatifs à la sensibilisation et la formation des populations aux TIC, et en particulier des jeunes, afin de leur permettre d'accéder aux nouveaux services de communication (télé-enseignement, télétravail, télémédecine, commerce électronique, services administratifs, informations publiques, ...) ;
- actions de promotion d'une communication transfrontalière au sein de la population ;
- stimuler la création de portails thématiques et de bases de données communes ouvrant sur l'intégralité de l'offre de l'espace commun de coopération ;
- stimuler le développement des téléprocédures administratives et la mise en réseau des administrations de la zone.

<b>INDICATEURS DE RESULTATS DE L'AXE 1</b>	
Indicateurs thématiques RDT	
(6) nombre de poste de chercheurs créés.	
Indicateurs thématiques 'Aide à l'investissement des PME	
(9) nombre d'emplois créés (2 ans après création)	
Indicateurs thématiques 'sociétés de l'information'	
(12) population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande	
Indicateurs thématiques 'investissement dans le domaine des transports'	
(22) population supplémentaire desservie par un réseau de transport amélioré	
- Dont population urbaine	
- Dont population rurale	
Indicateurs thématiques 'tourisme'	
(35) nombre d'emplois créés	

<b>INDICATEURS DE REALISATION DE L'AXE 1</b>	
Objectifs opérationnels -	Indicateurs de réalisation
Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies.	(44) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers encourageants le développement du commerce transfrontalier
	(4) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers en RDT et/ou (54) relatifs au développement des réseaux d'innovation et de RDT
	(5) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers de coopération entreprises-instituts
Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises - en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.	(7) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers d'aide directe aux PME
	(8) dont nombre de 'jeunes-pousses' aidées
	(10) investissements (en millions €)
Développer les synergies régionales en matière de développement touristique.	(34) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers dans le secteur du tourisme durable
Stimuler le partenariat pour la création d'emploi	nombre de projets transnationaux / transfrontaliers concernant l'emploi
Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables.	(52) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers relatifs à l'amélioration de l'accessibilité
	(13) nombre de projets soutenant l'investissement dans le domaine des transports'



	(47) nombre de projets réduisant l'isolement par un accès amélioré aux transports, aux réseaux et aux TIC
Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.	(11) nombre de projets TIC nationaux / transfrontaliers

## **Axe 2**

### **Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques**

#### **1-Contexte général**

L'espace de coopération Caraïbes possède des espaces naturels, maritimes et côtiers, d'une exceptionnelle diversité et d'une grande qualité écologique et paysagère.

Ce précieux environnement est cependant menacé par divers types de pression, notamment la tendance de l'urbanisation à se tourner vers le littoral, le mitage, le tourisme, l'agriculture intensive, la prise en charge insuffisante des activités nautiques et de plaisance, des déchets et des eaux usées, etc. La dégradation des zones naturelles humides, la détérioration de la qualité de l'eau de mer et de l'eau douce ainsi que l'érosion et la dénaturation du littoral constituent également une préoccupation partagée.

Cet axe revêt une importance particulière dans l'espace Caraïbes du fait de la forte pression exercée par les activités humaines et par les risques naturels encourus sur des espaces restreints et particulièrement fragiles (milieux naturels terrestre ou maritimes, espaces littoraux). Il s'agit dès lors autant d'adapter les modes de production et de consommation (réduction des émissions polluantes, développement des énergies alternatives, changement des modes de production...) que d'intervenir directement en faveur des espaces menacés.

La protection renforcée des zones naturelles est donc une question centrale, indissociable de celle du développement durable. Il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les politiques intégrées lancées pour réconcilier la protection de l'environnement et le développement économique, notamment en matière touristique. Concernant les ressources naturelles, même si plusieurs des ressources d'environnement marin de l'Espace Caraïbes ont été beaucoup mieux protégées que d'autres dans les bassins maritimes, il convient d'adopter une politique proactive pour contrebalancer les tendances négatives qui représentent d'importantes menaces pour l'intégrité de cet environnement à long terme.

La finalité est de soutenir tous types d'actions transfrontalières et transnationales contribuant à la protection et à la gestion intégrée des ressources naturelles et des espaces naturels notamment maritimes et côtiers.

Il s'agit donc :

- d'encourager la définition conjointe et la mise en place de politiques de gestion communes ou concertées, des espaces naturels. Elle comprend la réflexion globale, la création d'outils et de méthodologies, de structures communes et la mise en œuvre de projets pilotes en matière de gestion de la ressource en eau, de gestion côtière, de protection du milieu naturel, de la biodiversité, de la faune et de la flore, valorisation des sites paysagers, et, plus généralement de la mise en valeur de ces espaces dans le cadre d'un développement touristique durable basé sur l'écotourisme et le tourisme de nature promu à l'échelle de l'espace Caraïbes ;
- de donner les clés de compréhension du fonctionnement et des évolutions des espaces naturels dans leur composante environnementale mais aussi socio-économique.

La mutualisation des connaissances sur l'environnement commun et l'amélioration de la connaissance partagée favoriseront la mise en œuvre de politiques cohérentes et concertées en mettant l'accent sur les atouts comme sur les facteurs qui limitent son développement. Il s'agit également de mettre en place et de faire vivre des outils et des méthodologies communes de connaissance de ces espaces et de diffuser de manière conjointe l'information recueillie dans un objectif de sensibilisation des populations à la notion de patrimoine commun.

L'objectif général de l'axe est de promouvoir une approche durable et novatrice en matière de gestion des ressources naturelles, des impacts et des risques pour favoriser la préservation de l'environnement naturel et de sa biodiversité.

Il s'agit notamment de :

- promouvoir le renforcement de la connaissance, de la préservation et de la gestion concertée du capital naturel commun ;
- encourager la préservation des espaces naturels notamment maritimes et des zones côtières à travers une gestion intégrée et assurer leur promotion en encourageant des modèles de tourisme durable ;
- stimuler la protection, la gestion durable et à la valorisation des ressources naturelles, et plus particulièrement des ressources marines, des ressources en eau et de la biodiversité ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques communes de prévention, de réduction et de traitement des pollutions et de maîtrise des impacts environnementaux des activités humaines, notamment par l'amélioration de la gestion des déchets et la promotion de la maîtrise de la consommation d'énergie et l'exploitation du potentiel largement inexploité des énergies renouvelables.
- développer les politiques communes de prévention des risques naturels et de gestion coordonnée des catastrophes, et promouvoir des approches collectives et novatrices en particulier dans les zones côtières, dans le contexte du changement climatique.

Des partenariats de projets devraient garantir un transfert de savoir-faire véritablement transnational et viser à mettre en commun une masse critique de ressources et d'expertise afin d'assurer une augmentation des moyens mis à la disposition de chacun d'entre eux, une fécondation croisée des expériences et une réforme concrète des pratiques de terrain actuelles.

Cet axe prioritaire se décline en 3 objectifs opérationnels :

*Objectif opérationnel 1* : Favoriser la préservation, la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité, espaces naturels, des zones côtières et des ressources naturelles ; ainsi que les savoir-faire dans ce domaine

*Objectif opérationnel 2* : Renforcer et promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel des énergies renouvelables ;

*Objectif opérationnel 3* : Coordonner et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques.

## **2 1 Objectifs opérationnels**

## **Objectif opérationnel 2.1- Favoriser la préservation, la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité et des espaces naturels, des zones côtières et des ressources naturelles**

### **Objectifs spécifiques**

L'espace Caraïbes possède des espaces naturels, maritimes et côtiers, mais également forestiers (Amazonie) d'une exceptionnelle diversité et d'une grande qualité écologique et paysagère. Ce précieux environnement est cependant menacé par divers types de pression, notamment la tendance de l'urbanisation à se tourner vers le littoral, le mitage, le tourisme, l'agriculture intensive, la prise en charge insuffisante des activités nautiques et de plaisance, des déchets et des eaux usées, etc. D'autres sujets sont également des préoccupations partagées : la dégradation des zones naturelles humides, la détérioration de la qualité de l'eau de mer et de l'eau douce ainsi que l'érosion et la dénaturation du littoral.

La protection renforcée des zones naturelles est donc une question centrale, indissociable de celle du développement, notamment en matière touristique. Il est essentiel de poursuivre et d'intensifier les politiques intégrées pour réconcilier la protection de l'environnement et le développement.

La finalité est de soutenir tous types d'actions transfrontalières et transnationales contribuant à la protection et à la gestion intégrée des espaces naturels, notamment maritimes et côtiers, et des ressources naturelles.

Il s'agit donc :

- d'encourager la définition conjointe et la mise en place de politiques de gestion communes ou concertées des espaces naturels. Elle comprend la réflexion globale, la création d'outils et de méthodologies, de structures communes et la mise en œuvre de projets pilotes en matière de gestion de la ressource en eau, de gestion côtière, de protection du milieu naturel, de la biodiversité, de la faune et de la flore, de valorisation des sites paysagers, et, plus généralement de mise en valeur de ces espaces dans le cadre d'un développement touristique durable basé sur l'écotourisme et le tourisme de nature promu à l'échelle de l'espace Caraïbes ;
- de donner les clés de compréhension du fonctionnement et des évolutions des espaces naturels dans leur composante environnementale mais aussi socio-économique. La mutualisation des connaissances sur l'environnement commun donc favorisera la mise en œuvre de politiques cohérentes et concertées. Il s'agit également de et de faire vivre et diffuser de manière conjointe l'information recueillie afin de sensibiliser les populations à la notion de patrimoine commun.

### Types d'actions envisageables

- **Soutenir les initiatives transfrontalières/transnationales pour le développement d'une vision globale en matière de gestion durable des espaces et/ou des ressources naturelles**
  - soutien des initiatives favorisant la gestion collective, intégrée et cohérente des espaces ( forêts, paysages naturels,...) et des ressources naturelles en eau potable, d'importance transnationale ;
  - soutien à la mise en œuvre d'une stratégie de conservation commune des réserves naturelles,
  - soutenir les échanges de savoir-faire dans le domaine de la gestion des espaces naturels ;
  - création et exploitation de structures et outils communs d'expertise en matière de gestion intégrée des zones côtières, en charge des transferts de savoir-faire entre les divers pays sur des sujets tels que la gestion durable des ressources en eau de mer et en eau douce, les estuaires, les stratégies environnementales intégrées, etc. ;
  - développement commun de nouvelles techniques d'aménagement pour anticiper l'impact du changement climatique sur les régions côtières.
  
- **Soutien aux initiatives visant le développement de structures communes pour la gestion des espaces naturels marins, et la définition de stratégies transnationales pour protéger et restaurer les écosystèmes marins**
  - développer les approches transnationales globales pour la gestion des espaces maritimes transfrontaliers/transnationaux, les zones côtières,
  - actions stratégiques et projets communs pour les planifications offshore et sur les territoires visant à protéger et à améliorer l'environnement maritime et les zones côtières, par le biais notamment de normes communes, de l'harmonisation des données et des informations, et de principes communs d'utilisation,
  - expérimentation de méthodes et d'outils communs pour surveiller l'évolution des ressources halieutiques et des fonds marins ;
  - élaboration de systèmes d'aménagement spatial durables innovants pour les activités maritimes pratiquées dans la zone.
  
- **Action de sensibilisation de la population en matière de protection de l'environnement**
  - soutien aux initiatives visant l'utilisation efficiente, et durable des ressources naturelles (l'eau y compris) et l'utilisation de moyens d'exploitation et de production moins préjudiciables à l'environnement.

## **Objectif opérationnel 2.2- Coordonner et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques**

### **Objectifs spécifiques**

Compte tenu de la diversité et de l'intensité des risques naturels (géologiques et climatiques) et des risques liés à la sécurité maritime, et des menaces que ces risques font peser à la fois sur les populations et les potentiels économiques de la zone, l'intensification de la coopération transnationale dans ces domaines constitue une priorité fondamentale dans l'espace Caraïbes.

Il s'agit à la fois de renforcer et de partager les connaissances et de stimuler la définition conjointe et la coordination des stratégies et des politiques de prévention et d'intervention pour l'ensemble des risques majeurs auxquels peut être confrontés les territoires de l'espace Caraïbes.

### **Types d'actions envisageables**

- Approches coordonnées destinées à améliorer la maîtrise et la gestion des risques par-delà les frontières nationales, par exemple par une meilleure intégration des politiques en la matière entre les différents territoires ;
- Gestion globale des risques naturels, incluant : harmonisation des normes ; amélioration de la coopération institutionnelle et meilleure intégration des structures administratives aux niveaux national et territorial ; partenariats interdisciplinaires et PPP ; développement en commun de plans de gestion des catastrophes/risques et de limitation des dommages ; et harmonisation des normes pour les qualifications dans le domaine de la gestion des risques ;
- Actions coordonnées visant à augmenter la sécurité maritime et à protéger l'environnement marin (par exemple des risques technologiques comme les marées noires, une approche harmonisée pour aborder la problématique des accidents maritimes et des navires en détresse), par le biais notamment de plans d'urgence visant les pollutions en mer et dans les régions côtières.

**Objectif opérationnel 2.3 - Promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel des énergies renouvelables**

**Objectifs spécifiques**

L'objectif poursuivi est de développer les capacités régionales en matière de gestion environnementale pour faire de l'Espace Caraïbes un espace pilote du développement durable, notamment dans les domaines de la gestion des déchets et de la maîtrise et de la production énergétique.

Il s'agit de soutenir les expérimentations transnationales et les projets pilotes et d'assurer la diffusion des savoir faire et initiatives.

Le potentiel d'énergies renouvelables que l'espace Caraïbes offre est immense et largement non exploité. Des technologies relativement bien connues comme la bio méthanisation, les biocombustibles, les biomasses et les turbines de vent peuvent être exploitées, mais il faudra explorer d'autres technologies plus expérimentales et propres à l'environnement marin, notamment l'énergie des marées, des courants marins et des vagues.

**Types d'actions envisageables**

- Soutenir les échanges de savoir-faire dans le domaine de la gestion environnementale ;
- Stimuler les initiatives concernant la préservation/restauration de la qualité de l'eau et des sols (et lutter contre leur érosion) ou l'amélioration de la gestion des déchets ;
- Actions transfrontalières/transnationales en faveur de l'innovation dans le domaine écologique, meilleurs outils de gestion pour les technologies vertes, processus de production plus propres et davantage soucieux des cycles de vie ;
- Actions stratégiques communes, promotion et transfert de connaissances en faveur des économies d'énergie, des énergies alternatives et renouvelables ;
- Promotion dans tous les secteurs économiques et dans la société en général de schémas de production et de consommation raisonnées, ainsi que de l'efficacité énergétique, par exemple à travers des mesures de sensibilisation communes ainsi que de projets et plans d'action globaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'efficacité énergétique.

**INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

<b>Catégorie</b>	<b>Sous-catégorie</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Niveau d'indicateur</b>
Renforcer la connaissance du capital naturel	Développer l'expertise régionale	Nombre de formations transnationales ou transfrontalières en environnement	Spécifique
		Existence d'un atlas du Parc régional de la Martinique (cf. <a href="http://atlas.parcsnationaux.org/guadeloupe/Default.asp">http://atlas.parcsnationaux.org/guadeloupe/Default.asp</a> )	Opérationnel
	Mutualiser les ressources et les expertises régionales	Nombre de structures transnationales ou transfrontalières en environnement	Spécifique
Protéger le capital naturel	Protéger les espaces naturels remarquables	Superficie des zones protégées supplémentaire (par type si possible)	Spécifique
	Protéger les ressources naturelles (eau)	Population supplémentaire ayant accès à l'eau potable	Spécifique
		Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées	Spécifique
	Protéger les ressources naturelles (sols)	Superficie de sols dégradés	Général
	Protéger les ressources naturelles (espèces endémiques)	Nombres de programmes de sauvegarde	Spécifique
		Nombre d'espèces endémiques menacées	Général
	Protéger les ressources naturelles (ressources halieutiques)	Nombres de programmes de sauvegarde (cf. quotas)	Spécifique
		Nombre d'espèces endémiques menacées	Général



Catégorie	Sous-catégorie	Indicateur	Niveau d'indicateur
Gérer le capital naturel de manière durable et concertée	Favoriser un développement économique durable	Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur forestier	Opérationnel
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur agricole	Opérationnel
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur de IAA	Opérationnel
		Nombre de m <sup>2</sup> construits ou rénovés en HQE	Spécifique
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur des chantiers navals	Opérationnel
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur du tourisme	Opérationnel
Soutenir des politiques communes de maîtrise des impacts environnementaux	Amélioration de la gestion des déchets	Nombre de projets de traitement des déchets	Spécifique
		% des déchets ne faisant l'objet d'aucune valorisation	Général
	Promotion des économies d'énergies	Nombre de projets de promotion des économies d'énergie	Opérationnel
	Développement des énergies renouvelables	Nombre de projets visant au développement des énergies renouvelables	Opérationnel
	Développement des énergies renouvelables	Augmentation de la capacité d'autonomie en matière d'énergie	Général

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateur	Niveau d'indicateur
		Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable	Spécifique
Favoriser une gestion commune des risques	Politiques de prévention partagées	Nombre de projets de prévention des risques	Spécifique
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques sismiques	Général
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques cycloniques	Général
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques volcaniques	Général
	Gestion coordonnée des catastrophes	Nombre d'exercices transnationaux ou transfrontières réalisés	Spécifique
		Nombre de dispositifs recensés mis en place	Opérationnel
		Nombre d'infrastructures mises en place	Opérationnel
	Approches collectives / impacts du réchauffement climatique	Existence d'une étude sur les impacts potentiels (positifs et négatifs, sur la santé, l'économie, etc.) des changements climatiques sur la Guadeloupe et la Martinique	Opérationnel
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Spécifique ou général
Mesurer l'impact de la protection de l'environnement sur l'économique et le social	Impact de la protection de l'environnement sur l'économique	Nombre d'emplois "verts" (éco-tourisme, gestion des déchets, etc.)	Général

### **Axe 3**

## ***Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration de l'espace Caraïbes***

#### **I- Contexte général**

Stratégiquement cet axe répond à la nécessité de renforcer la coopération entre acteurs de la société civile, pour permettre une meilleure prise en compte par les habitants de la dimension humaine, sociale, culturelle, linguistique et historique de l'espace commun de coopération et de ses sous-ensembles.

Il s'agit d'assurer une condition préalable à la coopération la nécessité pour les populations de mieux se connaître et de mieux se comprendre, au sein d'un ensemble géographique perçu comme commun.

Dans cette perspective il importe d'élargir le champ de la coopération, à travers des projets portant sur des centres d'intérêts mobilisateurs pour le « grand public ». : projets innovants et/ou fédérateurs notamment dans domaines suivants : projets culturels, échanges scolaires ou universitaires, prévention sanitaire, etc.

Concernant la dimension politique et stratégique, il convient de mettre en place les conditions favorables au processus d'intégration régionale. Celui-ci ne fait que commencer, mais grâce en particulier au précédent programme Interreg, des réseaux commencent à se mettre en place, qu'il convient en priorité de valoriser et sur lesquels les prochains projets doivent s'appuyer.

La finalité de cet axe prioritaire est la poursuite de l'intégration sociale et politique de l'espace Caraïbes et le renforcement de la cohésion sociale de l'espace commun de coopération par :

- la promotion du développement humain en favorisant le développement de services adaptés et l'utilisation conjointe des infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé ;
- La valorisation et l'approfondissement des partenariats transnationaux ou transfrontaliers dans la zone, en , améliorant la coordination avec les projets et stratégies des organisations régionales, afin de contribuer à un développement territorial plus solidaire et équilibré de l'espace Caraïbes.

Concernant la dimension cohésion sociale, il s'agit notamment :

- de développer et diversifier l'offre de formation, en particulier en direction de la jeunesse, afin de renforcer les capacités de la population active de la région et de favoriser l'accès à l'emploi ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations à travers le développement des services communs en matière sanitaire et sociale ;
- de favoriser la connaissance mutuelle et la compréhension réciproque des populations et de leurs cultures respectives et le développement d'un sentiment d'appartenance commune, d'une identité caribéenne partagée ;
- d'assurer la préservation et la transmission des patrimoines culturels matériels et immatériels, , y compris les savoirs et savoir faire traditionnels.

Les actions visant à accroître le partenariat transnational sur la zone sont indispensables au renforcement de la coopération dans l'espace Caraïbes. Elles permettront notamment d'améliorer la coordination avec les projets et stratégies des organisations caribéennes, facteur déterminant du renforcement de l'efficacité de la coopération des DFA vers leur environnement caribéen. En effet, pour qu'il s'agisse véritablement de coopération, et non d'aide humanitaire ou d'assistance au développement, les pays partenaires doivent s'impliquer fortement dans les projets dès leur conception. Les pays de la zone seront d'autant plus disposés à contribuer financièrement à la mise en œuvre de la coopération que le projet les intéressera réellement et qu'ils auront participé à sa formulation.

L'intensification des échanges peut contribuer de manière déterminante à un développement territorial plus solidaire et équilibré de l'espace Caraïbes., en particulier en intensifiant la coopération et les échanges entre les territoires, notamment entre les villes de l'espace de coopération, sur des questions d'intérêt commun en matière de développement et de gestion durable des territoires.

Cet axe prioritaire se décline en 5 objectifs opérationnels :

- *Objectif opérationnel 1* : développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme ;
- *Objectif opérationnel 2* : encourager les actions culturelles et sociales conjointes ;
- *Objectif opérationnel 3* : promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires ;
- *Objectif opérationnel 4* : favoriser les échanges et les outils communs en matière de santé et de prévention sanitaire et sociale ;
- *Objectif opérationnel 5* : accroître la connaissance mutuelle entre les systèmes institutionnels, administratifs et juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes ;
- *Objectif opérationnel 6* : développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains.

*Pour chacun de ces objectifs opérationnels, toutes les actions de coopération y concourant sont éligibles ; sont toutefois données à titre d'exemple des types d'actions envisageables.*

*Par ailleurs, sont éligibles toutes les actions communes de recherche, d'ingénierie, de formation, d'assistance aux porteurs de projets, de communication visant à renforcer les capacités de coopération dans cet axe.*

## **II- Objectifs opérationnels**

## **Objectif opérationnel 3.1- Développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme**

### **Objectifs spécifiques**

L'espace Caraïbes doit tendre à devenir un espace de l'éducation et de la connaissance cohérent et attractif. Bien que de manière encore limitée, les systèmes scolaires poursuivent une stratégie explicite d'apprentissage de la langue du voisin ; le réseau de l'enseignement supérieur, s'il n'est pas encore dense, se développe et se structure.

Il s'agit de soutenir les actions conjointes dans le domaine de la formation aux niveaux primaire, secondaire, supérieur et professionnel, notamment afin de pouvoir disposer de ressources humaines dont la qualification répondra aux besoins et particularités du marché de l'emploi de l'espace commun de coopération.

Il s'agit de favoriser le développement de pratiques d'interventions coordonnées dans le domaine de la formation initiale et professionnelle, d'harmoniser l'offre de formation de part et d'autre des frontières en développant des synergies et des passerelles entre les offres existantes, de créer une offre de formation transfrontalière/transnationale complémentaire aux systèmes de formation initiale et continue existants. Ces coopérations pourraient s'ouvrir, lorsque cela est possible, à d'autres partenaires, grâce notamment à des réseaux créés entre établissements pédagogiques, centres de recherche et entreprises. Les projets pourront aussi porter sur le développement des télétransmissions comme support d'accès pour tous à l'information et aux services.

Les projets porteront aussi bien sur la formation professionnelle, la préformation, la mise à niveau des connaissances, la requalification professionnelle, l'orientation et le conseil. Les activités de formation visant au renforcement des capacités institutionnelles et administratives seront particulièrement encouragées.

Le multilinguisme, qui, doit être développé comme une opportunité, utile dans la vie quotidienne, constitue aussi une qualification essentielle de la population active. Le développement du bi, voire du multilinguisme dans tous les domaines, y compris, à l'avenir, dans le domaine scolaire (soutien à des initiatives en faveur de la langue du voisin comme langue d'enseignement, ou à l'engagement de professeurs de langue maternelle française de l'autre côté de la frontière et inversement), mais aussi dans le cadre de la formation continue, a une importance cruciale pour la population et la qualification des actifs et contribue à l'intensification et à la fluidité des relations interpersonnelles et professionnelles.

### **Types d'actions envisageables**

- Stimuler les initiatives d'identification des besoins en formation ;
- Soutenir les échanges d'élèves, de stagiaires et d'enseignants en formation initiale et continue ;
- Soutenir les démarches de réalisation d'infrastructures et/ou développement de services d'éducation et de formation (primaire, secondaire, supérieur, professionnel) ouverts à l'ensemble de la zone ;
- Stimuler le développement de formations communes et encourager la mise en place d'offres de formations labellisées au profit de l'ensemble de la zone ;
- Stimuler la reconnaissance mutuelle des diplômes : s'accorder sur une concordance en matière de compétences et d'aptitudes et, le cas échéant, prévoir des formations supplémentaires adaptées ;
- Intégration des jeunes diplômés dans l'environnement international, mobilité des travailleurs qualifiés ;
- Stimuler la promotion du bilinguisme dans les actions de formation ;
- Stimuler les actions de formation communes spécifiques à certains domaines comme l'égalité des chances hommes/femmes, la prévention des risques environnementaux... ;
- Soutenir les initiatives de formation du personnel des structures de formation, d'emploi et de soutien, aux problématiques liées à la coopération et leurs traitements ;
- Soutenir les initiatives visant à résoudre les problèmes touchant à l'hébergement dans les échanges.

**Objectif opérationnel 3.2- Encourager les actions culturelles et sociales conjointes, promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires**

**Objectifs spécifiques**

L'objectif est de favoriser le développement de la connaissance mutuelle des populations de l'espace de coopération et de favoriser les échanges culturels. Pour ce faire, il importe de développer la coordination et l'échange d'informations dans le champ du développement culturel dans un sens large, y compris le sport du fait de l'importance de sa dimension sociale.

Il s'agit également de renforcer la valorisation du capital que représente la richesse culturelle de l'Espace Caraïbes, facteur majeur de créativité et d'innovation dans une perspective de développement économique, notamment Ainsi le tourisme durable permet de conjuguer développement, et préservation du patrimoine historique et diffusion de la production culturelle et artistique. Les projets pourront notamment porter sur les composantes matérielles (paysages, monuments, sites) du patrimoine culturel, sur des lieux consacrés à sa promotion (musées, centres d'information), en s'assurant que l'action entreprise contribue au développement du potentiel endogène.

Les projets mis en œuvre viseront à :

- assurer la sauvegarde, la valorisation et la promotion commune du patrimoine culturel caraïbe sous toutes ses formes (matériel et immatériel), et singulièrement du patrimoine d'intérêt transnational ;
- encourager la création artistique et promouvoir les activités artistiques (orales, écrites, chantées, dansées, architecturales, religieuses, , culinaires, etc.),
- soutenir la production culturelle caraïbe, sa diffusion et sa promotion conjointe.

Il s'agit aussi de soutenir le développement conjoint de projets contribuant :

- à mettre en valeur la diversité culturelle
- à promouvoir le multilinguisme
- à favoriser le développement de tous types d'événements, y compris sportifs, contribuant à multiplier les occasions de rencontre entre les populations et notamment les jeunes
- à favoriser la connaissance mutuelle des histoires, des racines, des valeurs culturelles des différentes populations ainsi que la prise de conscience de ce qui constitue le socle d'un patrimoine culturel spécifique commun.
- à répondre aux besoins d'accueil et d'hébergement résultant de la mise en œuvre des échanges

### **Types d'actions envisageables**

- Soutenir les actions conjointes liées à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique et archéologique ;
- Stimuler les réseaux d'acteurs et d'institutions en matière de culture et de patrimoine ;
- Stimuler le développement d'une offre culturelle intégrée et diversifiée ;
- Soutenir les initiatives en vue d'une programmation transfrontalière/transnationale commune d'activités culturelles et sportives ;
- Soutenir les initiatives renforçant la mobilité culturelle ;
- Soutenir les initiatives renforçant le marché culturel au sein de l'espace de coopération, notamment par une promotion transfrontalière/transnationale multilingue ;
- Stimuler les initiatives transfrontalières/transnationales d'identification, de valorisation et promotion de l'espace de coopération en tant qu'espace culturel et sportif dynamique ;
- Stimuler le multilinguisme au sein du secteur culturel

### **Objectif opérationnel 3-3- Favoriser les échanges et les outils communs en matière de services de santé et de prévention sanitaire et sociale**

#### **Objectifs spécifiques**

L'objectif est de favoriser le développement de pratiques d'interventions coordonnées et de mutualisation progressive des moyens d'intervention dans le domaine de la santé et de la prévention sanitaire et sociale.

Il s'agit notamment de répondre aux besoins des populations par le développement conjoint de services en matière de santé visant à organiser de manière rationnelle et équitable l'accès aux soins, et à mettre en œuvre des politiques adaptées de prévention des risques sanitaires et sociaux, en privilégiant le recours des populations à une offre de soins localisée dans le pays dont elles sont ressortissantes.

A l'intérieur de cet objectif opérationnel, seront distingués deux types d'intervention :

- Favoriser les échanges d'expériences ou de savoir-faire et le développement d'outils communs entre institutions ou opérateurs du domaine de la santé. Il s'agit notamment de favoriser les rapprochements entre les acteurs du domaine de la santé de façon à harmoniser les pratiques, à coordonner les interventions et à fluidifier la circulation de l'information entre professionnels et en direction du public, dans la perspective de la mise en place progressive d'un « espace sanitaire commun » d'offre en services de santé ;
- Promouvoir les actions conjointes de prévention sanitaire et sociale : Il s'agit de comparer, d'harmoniser, et/ou de coordonner les dispositifs de prévention de certains risques sanitaires et sociaux (sécurité alimentaire, maladies infectieuses, sida et autres maladies sexuellement transmissibles, alcoolisme, toxicomanie, déséquilibres alimentaires), les risques liés à certaines professions, aux accidents (de transport, sportifs, domestiques et alimentaires) ou concernant plus spécifiquement un groupe humain ou social (enfants, personnes âgées, travailleurs, sportifs, touristes en zones de forêt, humides, maritimes...) et de mettre en place des actions, des outils et des dispositifs transfrontaliers/transnationaux en la matière portant sur l'information et la sensibilisation. Ceci est particulièrement important en zones isolées et dans les zones où l'activité touristique a vocation à se développer.

L'espace de coopération est marqué par une situation sanitaire générale préoccupante, et si certains territoires sont dotés d'un système de santé développé et efficient, et que les indicateurs sanitaires n'y sont pas aussi dégradés que dans les pays voisins, leur niveau est cependant alarmant.

Le caractère commun des problématiques et des pathologies, ainsi que la nécessité de maîtriser la forte pression à laquelle est soumis le système de santé des DFA, du fait de son attractivité pour les populations de l'espace régional, constituent des enjeux auxquels le développement de la coopération transfrontalière/transnationale en matière sanitaire et sociale doit répondre. Déjà les acteurs de la santé poursuivent une stratégie explicite de mise en réseau et développent des activités transfrontalières visant à une meilleure répartition et une meilleure adaptation des services de santé disponibles localement.



### **Types d'actions envisageables**

- **Echanges et outils communs**

- Soutenir les projets favorisant l'échange d'expériences et de connaissances sur la prévention, le diagnostic, le traitement des maladies infectieuses et génétiques et la mise en place de systèmes d'alerte sanitaire,
- développement et utilisation d'outils (équipements, systèmes, méthodes...) commune réciproque amélioration et l'harmonisation des systèmes d'information et de prise en charge du public.

- **Prévention sanitaire et sociale**

- projets de coopération entre organismes pour la mise en place de programmes ou d'actions communes ;
- projets portant sur le développement des télétransmissions comme support d'accès pour tous à l'information et aux services.

**Objectif opérationnel 3.4- Accroître la connaissance mutuelle des systèmes institutionnels, administratifs, juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes**

**Objectifs spécifiques**

Le colloque Clovis Beaugregard qui s'est tenu en Martinique au mois de novembre en 2005 a été un événement fondateur pour la connaissance mutuelle des pays du Cariforum et des DFA ; il marque un tournant dans les relations entre le Cariforum et les DFA.

Les ateliers, formations et échanges de personnels susceptibles de renforcer la connaissance commune des systèmes régissant les différents pays doivent être multipliés afin de renforcer les relations personnelles et institutionnelles.

Il s'agit notamment :

- de mettre à profit l'expertise des personnes ressources identifiées dans les structures officielles en ce qui concerne la coopération transnationale ;
- de promouvoir des actions favorisant une meilleure connaissance des pratiques administratives et permettre aux acteurs institutionnels communautaires et extracommunautaires de se former aux modes d'organisation des administrations (fonctionnement des collectivités, répartition des compétences..). A l'instar, pour les organisations caribéennes partenaires du programme, de l'utilisation des fonds relatifs au « Capacity building ».

Le renforcement du partenariat institutionnel transnational est essentiel dans la perspective de la conclusion de l'APE Caraïbe qui ouvrira d'importantes possibilités de coopération entre les 3 DFA et les Etats de la région et vise spécifiquement à l'approfondissement de l'intégration régionale (et donc au soutien aux organisations régionales). Il faut également garder à l'esprit que la plupart des pays de la région restent des pays en développement ou émergents, où le besoin de renforcement des règles est important. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'une coopération institutionnelle, visant au renforcement conjoint des capacités administratives.

A cet égard, la présence de représentants de l'AEC et du CARIFORUM au sein du Secrétariat Technique Commun (STC), et vice-versa avec la présence des DFA au sein des institutions régionales est essentielle.

Il importera de promouvoir l'organisation de séminaires de formation sur le système français à l'intention des professionnels de ces instances et des pays partenaires, et en sens inverse à l'intention des fonctionnaires français qui ne parlent souvent pas de langues étrangères et ne sont pas familiers avec la culture de l'autre.

D'autre part, il convient de renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre du programme et le plan de communication et publicité. En particulier, il s'agira de définir et mettre en place les instruments permettant de régler les difficultés rencontrées dans la recherche de partenaires, dans la détermination et l'élaboration des stratégies communes, dans l'identification des référents institutionnels en mesure d'assurer le support technique adapté lors de la phase d'élaboration et de réalisation de l'opération.

Enfin, dans une perspective de capitalisation des acquis et de renforcement des capacités de décision et d'élaboration de stratégies conjointes adéquates, la constitution d'un savoir consolidé, actualisé et partagé sur l'espace Caraïbes, ainsi que sa mise à disposition et sa diffusion, constitue une des conditions du développement de la coopération régionale et du renforcement de sa dimension stratégique.

## Types d'actions envisageables

- **Soutenir la mise en réseau des acteurs de la coopération régionale à l'échelle de l'AEC et la mise en place des outils d'animation de ces réseaux et de diffusion des stratégies de coopération**
  - Soutenir la production de contenus et de supports informatifs participant au renforcement des connaissances mutuelles en matière institutionnelle, administrative et juridique de la zone ;
  - Impulser la constitution, et assurer l'actualisation, de bases de données opérationnelle sur les acteurs de chaque territoire de la zone, les domaines d'expertises, les problématiques communes etc. (mini-observatoire des Caraïbes) ;
  - Soutenir les initiatives d'échanges/mise à disposition de personnel entre les institutions, les administrations et les juridictions ;
  - Mener des actions conjointes d'organisation de sessions de formation continue à l'intention des fonctionnaires des états, des organisations et des responsables d'institutions, visant à développer la connaissance réciproque des systèmes ;
  - Mener des actions conjointes de diffusion des connaissances sur les systèmes institutionnels de la zone, y compris conférences grand public ;
  - Prendre en charge les frais de missions de déplacement, de traduction et interprétariat, de formation des personnels, organisation de réunions et les dépenses d'études concourant à renforcer la connaissance de l'espace de coopération ;
  - Mener des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du programme & plan de communication et publicité, et notamment analyse, diffusion et rencontres pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques de coopération, dans la zone de coopération et avec d'autres frontières (organisation, ou support à l'organisation, de manifestations, d'études et de séminaires) ; supports techniques aux porteurs de projets lors de la phase de conception et de réalisation ;
  - Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions de communication : inventaire et coordination des moyens existants, création et animation d'un site WEB du programme, d'un forum interactif.

### **Objectif opérationnel 3.5- Développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains**

#### **Objectifs spécifiques**

L'objectif est d'intensifier la coopération et les échanges entre les territoires dans l'espace de coopération de créer un fonds commun d'expériences, et de promouvoir la complémentarité dans un large éventail de thèmes relatifs au développement territorial durable, qui ne seraient pas couverts par les autres priorités du Programme. Conformément aux recommandations de l'article 6, 2d) du règlement FEDER 1080/2006, il s'agit de mettre l'accent sur la création et l'amélioration de réseaux urbains et de liaisons entre zones urbaines et rurales. Certains projets pourraient aller au-delà du simple transfert de savoir-faire sur des questions d'intérêt local. Ce serait le cas, par exemple, d'un réseau de villes qui développerait une stratégie de promotion commune.

Les projets viseront notamment à :

- Mettre en commun les ressources, les expertises et les savoir faire dans le domaine du développement territorial, urbain et rural, durable. Il faut développer une expertise commune sur un large spectre de questions d'intérêt commun, en matière de stratégies territoriales intégrées, politiques urbaines notamment dans leur dimension environnementale, les réseaux urbains, le suivi et maîtrise de l'étalement des villes, la réhabilitation des friches, les politiques qui s'attaquent à la division sociale et numérique ou la désertification des zones rurales (notamment, la prestation de services d'intérêt général dans des zones isolées ou peu peuplées), le transport local et les politiques de mobilité ;
- Accroître le rayonnement des villes et des territoires par leur mise en réseau. Dans le contexte de la globalisation, les villes et les régions se font concurrence pour accroître leur influence et améliorer leur image internationale. Compte tenu de la valeur ajoutée de la coopération en matière d'innovation et d'économie de la connaissance, et de la nécessité d'améliorer l'ouverture internationale des territoires en vue de promouvoir leur potentiel économique endogène, il convient de développer les mises en réseaux entre les territoires notamment afin d'élaborer des stratégies de promotion conjointe pour améliorer leur image et leur position internationale et les conforter comme lieux attractifs pour l'investissement.

### Types d'actions envisageables

- **Actions visant à améliorer la mise en réseau stratégique des villes et des territoires, incluant une meilleure intégration des politiques sectorielles et spatiales, ainsi qu'une harmonisation des approches institutionnelles**
  - Soutenir la production de contenus et de supports informatifs participant au renforcement des connaissances mutuelles en matière institutionnelle, administrative et juridiques de la zone
  
- **Actions conjointes de formation (y compris à distance) pour les fonctionnaires des administrations territoriales et locales, avec des modules spécialisés concernant le développement urbain ou rural. .**
  - Préparation d'actions stratégiques intersectorielles au niveau transnational visant une amélioration des performances territoriales et l'obtention de schémas spatiaux plus équilibrés et durables, en s'appuyant sur les spécialisations fonctionnelles et les différents potentiels des villes de petite et moyenne importance ;
  - Mise en œuvre d'une stratégie commune pour attirer les IDE vers un réseau transnational de territoires
  
- **Soutien à la création de structure ou actions de communication visant à promouvoir l'image de marque d'un réseau transnational de territoires qui partagent un trait commun (par exemple, éco-cités pilotes)**
  - Actions visant à renforcer le réseau des villes secondaires afin de mettre en place des contrepoids à la prédominance des aires urbaines ;
  - Actions stratégiques communes visant à renforcer les atouts dans les zones rurales afin d'obtenir un meilleur équilibre spatial sur l'ensemble du territoire, et pour améliorer le caractère attractif pour les investissements en dehors des principaux centres urbains
  - Transfert de savoir-faire acquis dans la fourniture d'un service universel (courrier ou accès Internet, par exemple) dans des zones rurales fragiles; fourniture conjointe de services d'intérêt général par le biais de la coopération de territoires et d'une large utilisation des TIC (services sanitaires, éducatifs par exemple) .

### INDICATEURS DE RESULTATS DE L'AXE 3

Indicateurs coopération transfrontalière

(49) Nombre de personnes participant à des activités communes d'enseignement ou de formation

(50) nombre de personnes obtenant un emploi dans un autre territoire grâce au projet de coopération transfrontalière

Indicateurs thématiques 'éducation'

(12) nombre d'étudiants bénéficiaires de projets transfrontaliers / transnationaux dans le domaine de l'éducation'

**INDICATEURS DE REALISATION DE L'AXE 3**

Objectifs opérationnels -	Indicateurs de réalisation
Développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme.	(50) nombre de personnes participant à des activités communes (transfrontalières/transnationales) d'enseignement ou de formation.
Encourager les actions culturelles et sociales conjointes, promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires	Nombre de projets
Favoriser les échanges et les outils communs en matière de santé et de prévention sanitaire et sociale	(38) nombre de projets
Accroître la connaissance mutuelle entre les systèmes institutionnels, administratifs et juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes	(46) nombre de projets développant le partenariat dans le domaine des services publics
Développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains.	(39) Nombre de projets soutenables améliorant l'attractivité des villes <sup>(*)</sup>
	(40) nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies <sup>(*)</sup>
	(41) nombre de projets offrant des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités <sup>(*)</sup>
<sup>(*)</sup> Ces indicateurs sont recommandés conformément à l'art. 37.6 du règlement général sur les fonds structurels et de cohésion qui prévoient leur prise en compte si « <i>un Etat membre décide d'attribuer des fonds spécifiques aux questions urbaines</i> ».	

## **AXE 4**

### **Assistance technique à la mise en œuvre du programme**

#### **I- Contexte général**

Dans le cadre du précédent programme Interreg III B « espace Caraïbes ».2000-2006, la coopération transnationale, associant les DFA et les pays et territoires avoisinants bénéficie d'une expérience limitée, car récente,

L'assistance technique du programme Interreg IV sera le moyen de soutien indispensable pour animer, gérer, suivre et évaluer le nouveau cadre de coopération proposé étendu à la coopération transfrontalière.

Les crédits de l'assistance technique couvriront les charges de fonctionnement des différents organes du système de gestion qui sera mis en place (comité de suivi, comité de sélection, Secrétariat Technique Conjoint, autorité de gestion, autorité de certification, etc.)

L'axe 4 « Assistance technique » comprend les activités dont les dépenses sont admissibles, conformément à l'article 46 du règlement général (CE) 1083/2006 du 11/07/2006.

L'axe 4« assistance technique » correspond à deux objectifs opérationnels :

- *Objectif opérationnel 1* : assurer une gestion administrative et financière et un contrôle efficace du programme ;
- *Objectif opérationnel 2* : renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre du programme et le plan de communication et publicité

#### **II- Objectifs opérationnels**

## Objectif opérationnel 4.1- Assurer une gestion administrative et financière et un contrôle efficace du programme

### Objectifs spécifiques

Afin d'assurer la mise en œuvre coordonnée et efficace de la gestion administrative et financière du programme doté d'un double volet transnational et transfrontalier, les autorités partenaires ont décidé de :

- Renforcer sensiblement les moyens humains et financiers les instances en charge de la gestion opérationnelle du programme telles que le secrétariat technique commun et les points de contact régionaux.

En outre, le secrétariat technique commun sera dans le futur programme Interreg IV doté d'une personnalité morale propre permettant une gestion administrative plus efficace du programme.

Il s'agira également de mettre en place des outils ou supports techniques de travail permettant une exécution coordonnée et transparente du programme (l'élaboration d'un guide de procédures détaillées, documents de mise en œuvre du programme, ...

Par ailleurs, pour pallier les faiblesses du dispositif de gestion et de contrôle du programme, Interreg III B, deux cellules de contrôles seront renforcées l'une, afin d'assurer le contrôle de 1<sup>er</sup> niveau dans l'exécution des opérations ainsi que les contrôles sur place.

La deuxième sera dédiée à la réalisation de contrôle par sondage ou 5% des opérations sur la base d'une méthodologie d'échantillonnage.

### Types d'actions envisageables

- **Prise en charge des dépenses de fonctionnement**
  - dépenses de fonctionnement des différentes instances de décision et de partenariat (comité de suivi, de sélection, autorité de Gestion, autorité de certification et Secrétariat Technique Commun, points de contacts régionaux communautaires et extracommunautaires dotés de personnel dédié au programme opérationnel Interreg I V)
  - frais de personnels, de missions de déplacement, de traductions et interprétariat, de formation des personnels, organisation de réunions comité de sélection et de suivi ;
  - dépenses d'équipement des locaux, d'acquisition du matériel informatique et bureautique, fournitures et charges diverses ;
  - dépenses d'études concourant à renforcer l'expertise en matière de gestion et de certification pour le programme,
  - élaboration des documents de mise en œuvre du programme ;
  - élaboration des outils informatiques et des systèmes informatisés pour la gestion, le suivi et l'évaluation du programme ;
  - élaboration un guide de procédures détaillées pour l'accomplissement de leurs tâches ;
  - réalisation de contrôles financier et physique dans l'exécution des opérations et du programme



## Objectif opérationnel 4.2 - renforcer l'animation, la communication et l'accompagnement à la mise en œuvre du programme

### Objectifs spécifiques

La mise en œuvre du programme Interreg II B 2000-2006 a souligné la nécessité de répondre aux besoins d'animation et de promotion de la zone Caraïbe.

Il s'agira au cours de la programmation Interreg IV 2007-2013 :

- renforcer les moyens humains et techniques dédiés à l'animation et à la promotion du programme sur la zone Caraïbe ;
- renforcer et étendre de manière ciblée et sélective les activités d'animation et d'assistance technique, de l'élaboration des projets (y compris l'aide à la recherche de partenaires) à leur réalisation, auprès des différentes catégories de bénéficiaires potentiels ;
- d'optimiser l'accompagnement au montage de projets des opérateurs régionaux favorisant la mise en place de partenariats transfrontalier et transnational technique et financier et l'émergence de projets communs structurants ;
- mettre en place les instruments et les supports de communication permettant de régler les difficultés rencontrées dans la recherche de partenaires, dans l'identification des supports techniques adaptés lors de la phase d'élaboration et de réalisation de l'opération.

### Types d'actions envisageables

- **Prise en charge des dépenses liées à :**
  - l'élaboration de formulaires standardisés et simplifiés ;
  - l'organisation et/ ou la participation aux manifestations et rencontres de portée régionale et internationale ;
  - la réalisation études d'évaluation réglementaires et thématiques du programme
  - la diffusion et la publicité des appels à projets ;
  - l'élaboration de supports techniques aux porteurs de projets lors de la phase de conception et de réalisation.

N.B : afin de répondre de manière efficace aux besoins d'animation une attention particulière sera portée à la traduction et l'interprétariat afférents à tous ces actions.

## Partie V

### Les indicateurs du programme

Le règlement CE (1080/2006) recommande l'utilisation d'indicateurs pour évaluer non seulement les résultats et les impacts du programme mais aussi le niveau de coopération ; le système des indicateurs du PO s'inspire des principes indiqués par la Commission.

Plusieurs indicateurs sont énumérés par la suite, sur la base des suggestions méthodologiques du Document de travail de la Commission européenne sur les indicateurs pour le monitoring et l'évaluation des programmes 2007-2013, et des spécificités des besoins de l'espace de coopération.

#### **a. Indicateurs d'impacts ou d'environnement<sup>8</sup>.**

Les indicateurs **d'impacts** se rapportent aux conséquences du programme au-delà de ses effets immédiats. Ils décrivent les effets socio-économiques induits par la mise en place du programme et se réfèrent aux objectifs globaux du programme, tels que définis dans la stratégie. On distingue deux types d'impacts :

Les impacts **spécifiques**, intervenant après un certain temps mais qui n'en sont pas moins directement liés à l'action menée et aux bénéficiaires directs ;

Les impacts **globaux**, qui se produisent à plus longue échéance et qui touchent une population plus vaste.

Le caractère très jeune du programme (2007-2013 n'est que la deuxième programmation) ainsi que les spécificités de l'Espace de Coopération (étendue géographique, nombre de partenaires – pays ou régions – concernés, forte disparité entre ces partenaires, problèmes spécifiques des trois régions Guadeloupe, Guyane Martinique, en raison de leur ultrapériphéricité etc.) rendent ardue la définition d'indicateurs d'impacts. Par ailleurs, la CE rappelle que « les indicateurs d'impact ne sont pas une obligation réglementaire selon règlement 1083/2006 », ce qui peut être justifié par le fait que « *les indicateurs d'impact ne sont souvent disponibles qu'après un délai extrêmement important et nécessitent un apport méthodologique substantiel pour être validés* »<sup>9</sup>. Il est donc décidé de ne pas retenir d'indicateurs d'impact dans le tableau de bord présenté dans le PO.

En revanche, le PO portant sur la coopération transnationale et transfrontalière, ces indicateurs spécifiques sont proposés pour évaluer l'objectif global de coopération. Ces indicateurs peuvent ainsi permettre d'évaluer globalement la stratégie du programme.

#### **Indicateurs de coopération**

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs proposés par le Document de travail de la CE. Ceux-ci semblent logiquement adaptés au programme. Néanmoins, ils semblent limités à une approche strictement quantitative en terme de nombre de projet. Si cet indicateur ne peut bien entendu être négligé, il semble néanmoins souhaitable de la décliner afin de prendre en compte le degré de coopération, de pouvoir identifier les 'goulots d'étranglement' au niveau des critères possibles de coopération et également de bénéficier d'une évaluation plus qualitative.

---

<sup>8</sup> Document de travail n° 2 – Orientations Indicatives sur les méthodes d'Évaluation – Indicateurs pour le Suivi et l'Évaluation – Nouvelle période de programmation 2007-2013 (août 2006).

<sup>9</sup> Idem.

Le tableau X proposé ci-après ajoute un indicateur permettant d'identifier l'occurrence de chacun des critères de coopération dans le nombre total de projets, et si possible dans chaque groupe de projets classés par le degré de respect des critères de coopération. Cet indicateur permettrait d'identifier quels critères sont les plus souvent respectés et inversement quel(s) est (sont) le(s) critère(s) qui est (sont) le(s) moins souvent respecté(s) afin de pouvoir focaliser les efforts sur ce(s) critères. Il serait intéressant de connaître ces données de manière globale sur l'ensemble des projets mais également pour chaque groupe de projets respectant 2, 3 ou les 4 critères.

Tableau 6 : Stratégie - Indicateurs de coopération					
Objectif général / Stratégie		« Contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'Espace Caraïbes, fondé sur la croissance économique, créateur d'emplois et respectueux de l'environnement, par l'approfondissement de la coopération régionale et le renforcement de la cohésion territoriale, et en améliorant la compétitivité, l'attractivité et l'intégration et la valorisation des atouts et ressources de l'Espace Caraïbes. »			
N°	Indicateurs	Description	Source	Base (si disponible)	Forme
	Nombre de projets transnationaux	Type de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Nombre de projets transfrontaliers	Type de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Budget moyen des projets		Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	En euros
	Durée moyenne des projets		Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	En mois
(42)	Nombre de projets respectant 2 critères de coopération	Mesure du degré de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité
(43)	Nombre de projets respectant 3 critères de coopération	Mesure du degré de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité
(44)	Nombre de projets les 4 critères de coopération	Mesure du degré de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité
	Occurrence du critère 'développement commun' dans les critères respectés		Cf. tableau (colonne 'Total' / ligne 1)	nouvel indicateur	%
	Occurrence du critère 'mise en œuvre commune' dans les critères respectés		Cf. tableau (colonne 'total / ligne 2)	nouvel indicateur	%
	Occurrence du critère 'personnel commun' dans les critères respectés		Cf. tableau (colonne total / ligne 3)	nouvel indicateur	%
	Occurrence du critère		Cf. tableau		

	'financement commun' dans les critères respectés		(colonne total / ligne 4)	nouvel indicateur	%
	Nombre de projets transnationaux	Type de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Nombre de projets transfrontaliers	Type de coopération	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Budget moyen des projets	Budget	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Monétaire
	Durée moyenne des projets	Durée	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Monétaire
	Nombre de projets publics	Catégorie de chef de file	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Nombre de projets privés	Catégorie de chef de file	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Nombre de projets en partenariat public / privé	Catégorie de chef de file	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	Nombre d'emplois créés	Impact sur l'emploi	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité
	dont hommes	Impact sur l'emploi féminin	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %
	dont femmes	Impact sur l'emploi masculin	Tableau de Bord	Période de programmation 2000-2006	Quantité / %

**Tableau 7 : Indicateurs de coopération**

	2 critères	3 critères	4 critères	Total
Nombre total de projets respectant :				
Occurrence de chacun des critères ci-dessous dans les projets respectant :				
1 - Développement commun				
2 - Mise en œuvre commune				
3 - Personnel commun				
4 - Financement commun				

**Indicateurs clefs thématiques**

Le PO reprend la liste des indicateurs clés thématiques proposés par le Document de travail de la CE. Compte tenu de la nécessité de limiter le nombre d'indicateurs (recommandation de la CE), il n'apparaît pas nécessaire de prévoir des indicateurs clefs thématiques de manière transversale sur l'ensemble du programme. Conformément aux recommandations de la CE, le PO se concentre sur « les **indicateurs de résultats**, en particulier ceux correspondants aux objectifs de chaque priorité ».

### **b. Indicateurs de résultats**

Les indicateurs de **résultats** concernent les effets directs et immédiats d'un programme sur ses bénéficiaires directs. Ils renseignent sur l'évolution de leur comportement, de leurs compétences ou du niveau de prestations dont ils bénéficient. Ces indicateurs peuvent être de nature physique ou financière. Les indicateurs de résultat doivent permettre de décrire les résultats directs obtenus au niveau des objectifs de chaque axe.

<b>Tableau 8 : Axes - Indicateurs de résultats</b>	
Objectifs spécifiques – Axes prioritaires	Indicateurs de résultats
Axe prioritaire 1 : Favoriser l'innovation et l'économie de la connaissance, le désenclavement, la connectivité des territoires et le développement de la société de l'information pour renforcer l'attractivité et les capacités productives et d'accès aux marchés, et stimuler la création d'emploi.	Indicateurs thématiques RDT
	(6) nombre de poste de chercheurs créés.
	Indicateurs thématiques 'Aide à l'investissement des PME
	(9) nombre d'emplois créés (2 ans après création)
	Indicateurs thématiques 'sociétés de l'information'
	(12) population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande
	Indicateurs thématiques 'investissement dans le domaine des transports'
	(22) population supplémentaire desservie par un réseau de transport amélioré
	- Dont population urbaine
	- Dont population rurale
Indicateurs thématiques 'tourisme'	
(35) nombre d'emplois créés	

Objectifs spécifiques – Axes prioritaires	Indicateurs de résultats
<b>Axe prioritaire 3 : Stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'Espace Caraïbes et promouvoir son développement équilibré et intégré.</b>	Indicateurs coopération transfrontalière
	(49) Nombre de personnes participant à des activités communes d'enseignement ou de formation
	(50) nombre de personnes obtenant un emploi dans un autre territoire grâce au projet de coopération transfrontalière
	Indicateurs thématiques 'éducation'
	(12) nombre d'étudiants bénéficiaires de projets transfrontaliers / transnationaux dans le domaine de l'éducation'

### c. Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de **réalisations** concernent les actions. On les mesure en unités physiques ou monétaires. Ils sont destinés à décrire les actions effectivement réalisées.

Tableau 9 : Mesures – Indicateurs de réalisation	
<i>Axe prioritaire 1 : Favoriser l'innovation et l'économie de la connaissance, le désenclavement, la connectivité des territoires et le développement la société de l'information pour renforcer l'attractivité et les capacités productives et d'accès aux marchés, et stimuler la création d'emploi.</i>	
Objectifs opérationnels -	Indicateurs de réalisation
Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur l'innovation, la recherche appliquée et le transfert de technologies.	(44) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers encourageants le développement du commerce transfrontalier
	(4) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers en RDT et/ou (54) relatifs au développement des réseaux d'innovation et de RDT
	(5) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers de coopération entreprises-instituts
Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises - en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.	(7) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers d'aide directe aux PME
	(8) dont nombre de 'jeunes-pousses' aidées
	(10) investissements (en millions €)
Développer les synergies régionales en matière de développement touristique.	(34) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers dans le secteur du tourisme durable
Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables.	(52) nombre de projets transnationaux / transfrontaliers relatifs à l'amélioration de l'accessibilité
	(13) nombre de projets soutenant l'investissement dans le domaine des transports'
	(47) nombre de projets réduisant l'isolement par un accès amélioré aux transports, aux réseaux et aux TIC
Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.	(11) nombre de projets TIC nationaux / transfrontaliers

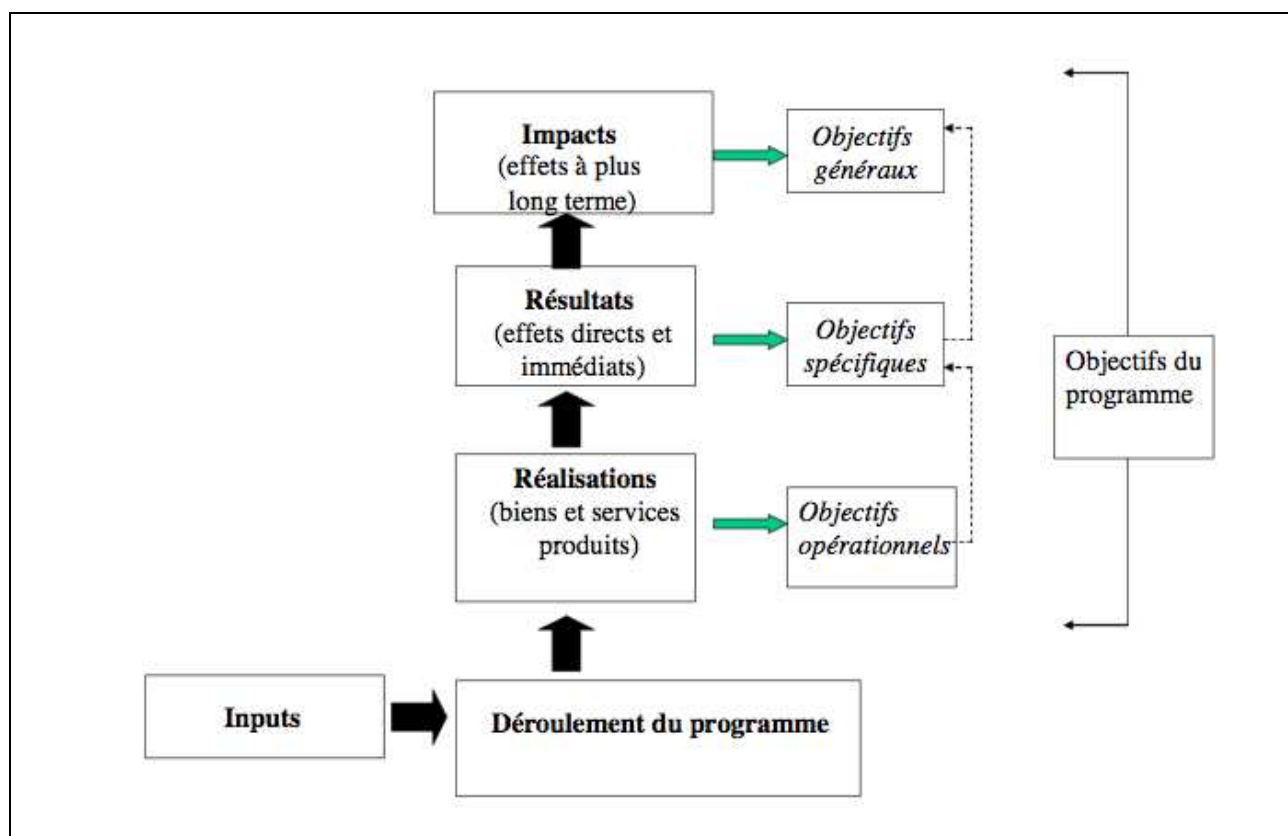
<i>Axe prioritaire 3 : Stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'Espace Caraïbes et promouvoir son développement équilibré et intégré.</i>	
Objectifs opérationnels -	Indicateurs de réalisation
Développer les réseaux régionaux dans l'éducation et la formation, et encourager le multilinguisme.	(50) nombre de personnes participant à des activités communes (transfrontalières/transnationales) d'enseignement ou de formation.
Encourager les actions culturelles et sociales conjointes, promouvoir et valoriser la diversité culturelle et l'identité des territoires	Nombre de projets
Favoriser les échanges et les outils communs en matière de santé et de prévention sanitaire et sociale	(38) nombre de projets
Accroître la connaissance mutuelle entre les systèmes institutionnels, administratifs et juridiques et leurs capacités de coordination, favoriser la constitution d'un savoir partagé sur l'espace Caraïbes	(46) nombre de projets développant le partenariat dans le domaine des services publics
Développer les synergies aux différentes échelles en matière de stratégies de développement et de gestion des territoires, notamment urbains.	(39) Nombre de projets soutenables améliorant l'attractivité des villes (*)
	(40) nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies (*)
	(41) nombre de projets offrant des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités (*)
(*) Ces indicateurs sont recommandés conformément à l'art. 37.6 du règlement général sur les fonds structurels et de cohésion qui prévoient leur prise en compte si « un Etat membre décide d'attribuer des fonds spécifiques aux questions urbaines ».	

Le nombre des indicateurs proposés est volontairement réduit et ils ont été retenus de manière à pouvoir être renseignés facilement. Néanmoins, ce travail de suivi des indicateurs représente une charge assez lourde pour le STC. Par ailleurs, il conviendrait certainement d'affiner et de préciser un certain nombre d'indicateurs en fonction du développement du programme. Ces tâches ne peuvent être à la charge exclusive du STC, en raison de son manque de moyens. Selon la recommandation de l'évaluation à mi-parcours, la mise en place d'un mini-observatoire de l'Espace Caraïbes est envisagée ; il aurait pour mission de (1) mettre à jour annuellement les indicateurs de contexte définis (via notamment une convention avec les instituts statistiques des 3 DFA et de l'ensemble de la zone) et (2) recueillir les données sur l'ensemble des atouts et spécialisations des territoires de la zone et sur les principaux acteurs socio-économiques susceptibles de participer à des projets de coopération.



**d. Liste d'indicateurs de la performance environnementale proposée**

Le schéma ci-dessous présente la hiérarchie des objectifs [indicateurs] pouvant être utilisés pour mesurer la performance d'un programme européen. [source : Commission Européenne – Direction Générale – Politique régionale - Développement thématique, impact, évaluation et actions innovatrices – Évaluation et additionalité – Nouvelle période de programmation 2007-2013 – Orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation – Indicateurs pour le suivi et l'évaluation – Document de travail n°2]



Les indicateurs proposés pour le PO reprennent cette classification. Ces indicateurs sont variés :

- certains sont techniques et visent à mesurer l'effet des actions engagées dans le cadre du PO ;
- d'autres sont plus axés sur la sensibilisation ou la communication, en général vers le grand public.

Tous ces indicateurs ont pour vocation à être mis en œuvre, sauf motif réel, sérieux et motivé.

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateur	Niveau d'indicateur
Renforcer la connaissance du capital naturel	Développer l'expertise régionale	Nombre de formations transnationales ou transfrontalières en environnement	Spécifique
		Existence d'un atlas du Parc régional de la Martinique (cf. <a href="http://atlas.parcsnationaux.org/guadeloupe/Default.asp">http://atlas.parcsnationaux.org/guadeloupe/Default.asp</a> )	Opérationnel
	Mutualiser les ressources et les expertises régionales	Nombre de structures transnationales ou transfrontalières en environnement	Spécifique
Protéger le capital naturel	Protéger les espaces naturels remarquables	Superficie des zones protégées supplémentaire (par type si possible)	Spécifique
	Protéger les ressources naturelles (eau)	Population supplémentaire ayant accès à l'eau potable	Spécifique
		Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées	Spécifique
	Protéger les ressources naturelles (sols)	Superficie de sols dégradés	Général
	Protéger les ressources naturelles (espèces endémiques)	Nombres de programmes de sauvegarde	Spécifique
		Nombre d'espèces endémiques menacées	Général
	Protéger les ressources naturelles (ressources halieutiques)	Nombres de programmes de sauvegarde (cf. quotas)	Spécifique
		Nombre d'espèces endémiques menacées	Général
Gérer le capital naturel de manière durable et concertée	Favoriser un développement économique durable	Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur forestier	Opérationnel

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateur	Niveau d'indicateur
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur agricole	Opérationnel
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur de IAA	Opérationnel
		Nombre de m <sup>2</sup> construits ou rénovés en HQE	Spécifique
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur des chantiers navals	Opérationnel
		Existence d'une charte simplifiée (1 à 4 pages maximum) de bonnes pratiques environnementales pour le secteur du tourisme	Opérationnel
Soutenir des politiques communes de maîtrise des impacts environnementaux	Amélioration de la gestion des déchets	Nombre de projets de traitement des déchets	Spécifique
		% des déchets ne faisant l'objet d'aucune valorisation	Général
	Promotion des économies d'énergies	Nombre de projets de promotion des économies d'énergie	Opérationnel
	Développement des énergies renouvelables	Nombre de projets visant au développement des énergies renouvelables	Opérationnel
	Développement des énergies renouvelables	Augmentation de la capacité d'autonomie en matière d'énergie	Général
		Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable	Spécifique
Favoriser une gestion commune des risques	Politiques de prévention partagées	Nombre de projets de prévention des risques	Spécifique

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateur	Niveau d'indicateur
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques sismiques	Général
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques cycloniques	Général
		% des personnes concernées profitant de mesures de protection contre les risques volcaniques	Général
	Gestion coordonnée des catastrophes	Nombre d'exercices transnationaux ou transfrontières réalisés	Spécifique
		Nombre de dispositifs recensés mis en place	Opérationnel
		Nombre d'infrastructures mises en place	Opérationnel
	Approches collectives / impacts du réchauffement climatique	Existence d'une étude sur les impacts potentiels (positifs et négatifs, sur la santé, l'économie, etc.) des changements climatiques sur la Guadeloupe et la Martinique	Opérationnel
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Spécifique ou général
Mesurer l'impact de la protection de l'environnement sur l'économie et le social	Impact de la protection de l'environnement sur l'économie	Nombre d'emplois "verts" (éco-tourisme, gestion des déchets, etc.)	Général

Un tableau de bord d'indicateurs environnementaux, sera mis en place conformément à la recommandation formulé dans le rapport d'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) ; il permettra de mesurer l'évolution de la situation environnementale, au fur et à mesure de la mise en œuvre du PO.

## Partie VI

### Synthèse de l'évaluation ex-ante

L'évaluation ex-ante du PO 2007-2013 a pris en compte la spécificité de l'espace de coopération de par son étendue géographique, le nombre important de pays, l'existence de barrières naturelles importantes ; une forte diversité culturelle, linguistique et de niveau de développement, d'espérance de vie, etc. entre les différentes composantes de l'espace de coopération ; et enfin la multiplicité de statuts des acteurs : Organisations régionales (UE et organisations caribéenne), Etats (de taille diverse : depuis les PMA jusqu'à l'économie pétrolière ainsi que la France), les trois Régions Ultra-périphériques (Guadeloupe, Guyane Martinique,).

L'évaluation a également tenté de tenir compte des fortes évolutions auxquelles est soumis l'espace de Coopération : un contexte de décentralisation au niveau des régions françaises ; l'évolution spécifique de l'UE, marquée par l'élargissement, la réforme institutionnelle, la négociation des APE avec les Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) ; la dynamique d'intégration propre à la région Caraïbes (à une pluralité de niveaux : AEC, OECS, CARICOM/CARIFORUM).

L'évaluation ex-ante a fait l'objet d'un travail interactif et itératif avec le rédacteur du programme et s'est appuyée sur un processus de consultation et des missions de terrain qui ont permis des échanges approfondis avec les différents partenaires du programme. Ce document présente de manière synthétique les principales étapes du processus d'évaluation ex-ante et pour chaque étape les conclusions et recommandations.

#### **Prise en compte des enseignements de la première programmation (2000-2006).**

Compte tenu du niveau faible de l'expérience de coopération régionale, au niveau de l'espace Caraïbes mais également entre les 3 régions, la première programmation portait sur un terrain de coopération quasiment 'vierge'. Elle avait donc pour mission d'inventer et de forger la coopération et pas uniquement de la développer.

Il existe une réelle nécessité de prise de conscience de l'existence d'enjeux communs au niveau de l'ensemble du bassin Caraïbes. La première programmation a clairement permis d'accentuer cette prise de conscience ainsi que quelques grands projets. Le développement de la coopération entre les 3 régions Guadeloupe, Guyane et Martinique est un acquis de la première programmation. Ces deux points constituent de véritables plus values communautaires. Néanmoins, le renforcement de la coopération entre les 3 régions reste un préalable pour permettre de développer la coopération transnationale (principalement bilatérale) et pas uniquement transfrontalière (principalement multilatérale).

Certaines recommandations des évaluations précédentes restent d'actualité, en particulier en terme de recherche de synergies possibles avec d'autres fonds (communautaires, tel le FED, ou d'autres bailleurs de fonds nationaux et internationaux) qui a fait l'objet d'une étude spécifique dont les résultats seront intégrés au PO. De même la prise en compte des impacts des APE sur la zone Caraïbes, le renforcement des capacités du STC et des PCR communautaires et extracommunautaires, de même que la nécessaire communication entre ces différents acteurs, sont des recommandations qui ont été reprises par la présente évaluation.

## **Evaluation du diagnostic territorial**

L'analyse socioéconomique présentée dans le PO est très documentée sur l'espace Caraïbe au sens large. Néanmoins, le diagnostic aurait gagné à être privilégier davantage une vision prospective par rapport à son approche très statique et à gagner en synthèse. Le PO portant sur la coopération entre d'une part les trois régions ultra-périphériques Guadeloupe, Martinique, Guyane, et d'autre part, l'ensemble des pays de l'espace Caraïbes, l'évaluateur a recommandé l'insertion d'un développement spécifique sur les enjeux particuliers auxquels sont confrontées ces trois régions (et qui ne sont pas nécessairement partagés par d'autres pays de l'espace Caraïbes). Une attention a ainsi pu être portée aux caractéristiques spécifiques liées à l'ultra périphéricité de ces régions. Au niveau sectoriel, des développements complémentaires consacrés à la recherche et aux TIC permettent d'identifier plus clairement les enjeux dans ces secteurs particulièrement importants pour le développement de l'espace de coopération. L'ajout d'éléments d'analyse complémentaires sur la coopération institutionnelle, en complément des trois analyses AFOM sectorielles initiales, permet de justifier les développements liés à ce thème dans la stratégie et sa place dans les axes prioritaires et mesures. L'analyse AFOM synthétique, introduite au cours de la rédaction du PO, se prête volontiers à une présentation graphique permettant d'identifier les différents enjeux de l'espace de coopération.

## **Evaluation de la pertinence de la stratégie au regard des besoins identifiés.**

Dans sa version finale (02/07/2007), le PO présente une grande cohérence avec les différents enjeux identifiés par le diagnostic territorial, les trois axes prioritaires (globalement consacrés au développement économique, au désenclavement et à la création d'emploi) recoupent assez largement les trois grands volets de l'analyse AFOM portant sur (1) le développement territorial, (2) le développement des activités et (3) la Cohésion sociale. Même si les différents aspects du développement territorial sont pris en charge par l'Axe 1 et l'Axe 3 sur des thématiques différentes, la définition des trois axes du programme répond bien aux trois catégories d'enjeux ainsi identifiés. La réduction du nombre d'axes de cinq à trois (hors axe consacré à la mise en œuvre) permet d'assurer la cohérence du programme tout en permettant une plus grande souplesse dans la mise en œuvre.

Un croisement entre les principaux enjeux du programme et les huit domaines 'de base' de programme INTERREG montre que le PO aborde la plus grande partie des potentialités offertes par le programme INTERREG, hormis la coopération entre les institutions et les citoyens. Il ressort néanmoins de la consultation et de la mission de terrain qu'il est encore prématuré, compte tenu de la jeunesse du programme, de prévoir des mesures spécifiques dans ce domaine. Un fort développement de la coopération interinstitutionnelle au niveau de l'espace Caraïbes, bien identifié dans le programme, paraît être un préalable à la coopération entre citoyens et institutions.

Un point central mérite cependant d'être davantage développé. L'aspect social, l'accès au marché du travail et d'inclusion sociale, en particulier au bénéfice des populations les plus exposées, dans un souci d'égalité des chances et de non-discrimination, doit constituer un objectif majeur en soit et ne pas uniquement être considéré comme un effet induit par la priorité donnée au développement économique. L'évaluation fait des recommandations en ce sens.

## Evaluation de la justification et de la cohérence de la stratégie

Un travail itératif avec les partenaires du programme et l'évaluateur a abouti à une redéfinition de la stratégie plus cohérente mais moins ambitieuse au vu des enjeux et de la portée du programme. La dimension 'développement durable', reposant sur les trois piliers du développement économique, de l'enjeu social et de la prise en compte de l'impact environnemental, apparaît désormais clairement, de même que la spécificité du programme, à savoir la coopération régionale. L'articulation entre la définition des axes prioritaires et des mesures apparaît assez clairement, après prise en compte de la dimension 'promotion de l'investissement' dans l'Axe 1. Conformément à l'analyse précédente sur la pertinence de la stratégie au regard des besoins exprimés, l'évaluateur insiste sur la nécessité de faire clairement apparaître la dimension de développement sociale au niveau des mesures.

L'évaluation de la maquette financière montre une prédominance du volet transfrontalier aux dépens du volet transnational, ce qui est cohérent avec les enseignements tirés de l'expérience passée et les difficultés de développement de la coopération à large échelle compte tenu des caractéristiques géographiques de l'espace de coopération (étendue, dispersion, ultra périphéricité, etc.). La ventilation assez homogène du budget sur l'ensemble des cinq années du programme est cohérente mais pose néanmoins question pour la première année (2007), compte tenu du calendrier de négociation et d'approbation du programme. Le taux élevé de co-financement est cohérent avec les difficultés de mobilisation de ressources additionnelles dans l'espace de coopération. Les sommes allouées à la mise en œuvre sont importantes mais reflètent bien les enjeux cruciaux de renforcement des capacités de mise en œuvre du programme. Enfin, le programme propose une ventilation indicative de la contribution communautaire au programme par catégories de dépenses mais le tableau n'est pas renseigné. Il n'est donc pas possible à l'évaluateur de se prononcer davantage à ce stade.

## Evaluation de la cohérence externe du programme

La cohérence externe du programme a été évaluée par rapport aux principales politiques des partenaires du programme (Europe, Caraïbes, France). L'évaluation du PO au regard des Orientations de la Politique de Cohésion européenne pour 2007-2013, déclinant les principaux objectifs de la Stratégie de Lisbonne fait apparaître un degré satisfaisant de cohérence entre les axes stratégiques et les mesures du PO et ces orientations.

On remarque la quasi absence de risque de conflit d'intérêt entre les OSC et le PO, sauf pour le développement des infrastructures de transport qui peut aller à l'encontre de la préservation, gestion et protection de la biodiversité et des espaces naturels. Ces impacts négatifs peuvent être réduits par la mise en place d'une politique cohérente de maîtrise des impacts environnementaux. Un degré élevé de cohérence apparaît principalement en matière de développement économique et d'innovation. La faible prise en compte dans le PO de la dimension sociale apparaît à nouveau au regard des OSC. La cohérence avec les objectifs de Göteborg apparaît logiquement de manière prépondérance avec l'Axe 2 du PO.

D'importantes possibilités de synergies existent avec les Pays membres du CARICOM sur la coopération régionale, et plus précisément les transports, la santé et l'éducation comme avec ceux de l'AEC sur le commerce, le tourisme et la prévention des catastrophes naturelles.

La consultation et les missions de terrain ont permis de mettre en lumière le rôle central que peuvent les quatre *Task-forces* sectorielles instituées lors de la Conférence Clovis Beauregard et qui privilégient le commerce, la santé (principalement VIH/SIDA), l'interconnectivité et la prévention des catastrophes naturelles. Au-delà de ces quatre secteurs clefs, ces *task-forces* représentent une expérience réussie (même si encore) de coopération pérenne sectorielle au niveau de l'espace Caraïbes (limité aux Pays ACP). Il convient dès lors de redynamiser et soutenir ce processus qui permet d'assurer la continuité de la coopération sous-régionale et pourra utilement être étendu à d'autres secteurs. Des recommandations sont faites en matière de réflexion à plus long terme afin de tirer le meilleur parti de cette expérience de coopération.

L'évaluation du PO au regard du Cadre de référence stratégique national (CRSN) pour 2007-2013, fait apparaître un degré satisfaisant de cohérence entre les axes stratégiques et les mesures du PO et les orientations du CRSN.

En revanche, les possibilités de synergie semblent moins étendues avec les PO des trois régions Guadeloupe, Martinique, Guyane, qui ne comportent plus de volet spécifique dédié à la coopération régionale. Cependant, aucun conflit d'intérêt majeur n'existant, et d'importants recoupements existent cependant entre ces trois PO et le programme 'Espace Caraïbes' : des synergies devraient donc pouvoir être trouvées par l'extension au niveau transfrontalier ou transnational de projets initialement développés à l'échelle régionale uniquement. Elles dépendront principalement de la volonté des acteurs régionaux. A l'échelle régionale, les FCR représentent clairement le principal outil de co-financement possible (au niveau des trois régions). Les secteurs concernés par les FCR recoupent assez largement les principaux axes du PO 'Espace Caraïbes' mais le principe d'annualité, les disparités de procédures et de budget représentent des freins réels au co-financement de projets. Un effort de concertation et d'harmonisation devrait néanmoins permettre de surmonter ces obstacles afin de profiter pleinement de cette possibilité de synergies.

### **Evaluation des objectifs quantifiés, indicateurs et résultats obtenus**

La définition des indicateurs du programme a fait l'objet d'un travail commun entre le rédacteur du programme et l'évaluateur. Il convient de garder à l'esprit les recommandations de la CE en terme de limitation des indicateurs, de leur 'opérabilité' et aussi de leur pertinence en matière d'évaluation du programme et des activités qu'il financera. Les indicateurs retenus se fondent sur la liste d'indicateurs clefs et d'indicateurs sectoriels proposés par la CE. Les indicateurs d'impact n'étant pas obligatoire dans ce type de programme, il nous a paru – suite aux consultations et mission de terrain – plus approprié de ne pas en proposer en raison du décalage (pluri-annuel) entre les actions et leurs impacts. En revanche, nous proposons des indicateurs de coopération qui nous semblent à même de permettre d'évaluer les effets d programme au niveau global de la stratégie. Par ailleurs des indicateurs de réalisation sont proposés au niveau des axes stratégiques et des indicateurs de résultats au niveau des différentes mesures. Ces indicateurs prennent en particulier en compte les effets en termes de création d'entreprises, d'emplois et d'effets sur le genre quand cela est possible. Ces indicateurs ne concernent que les Axes 1 et 3, l'Axe 2, consacré au développement durable, faisant l'objet d'une Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) qui proposera des indicateurs appropriés.

Il est recommandé, à la suite des évaluations précédentes, de produire un véritable Tableau de Bord permettant le suivi du programme d'une manière régulière. Ce tableau de bord pourrait comprendre également des indicateurs spécifiques en matière de développement durable (recommandation de l'ESE). La gestion d'un tel tableau de bord, dont les indicateurs pourront être précisés et augmentés en fonction du déroulement du programme, requiert un travail spécifique et important que ne peut seul assurer le STC ; nous reprenons donc la recommandation des évaluations précédentes de créer et financer par le programme un *mini-observatoire des Caraïbes* dont ce pourrait être une des charges.



## Evaluation de la mise en œuvre et du plan de communication

Le dispositif de mise en œuvre apparaît comme crucial et comme le facteur qui sera à même de permettre le succès ou non de ce programme. La description du processus de mise en œuvre ainsi que du rôle respectif de chacun des acteurs paraît satisfaisante. Les remarques de l'évaluation portent principalement sur la nécessité de renforcement des capacités à tous les échelons du processus de mise en œuvre. Cela concerne tout d'abord le STC, où le renforcement des équipes, et en particulier le recrutement d'un Directeur est une nécessité absolue et urgente pour la conduite du programme. Ce renforcement de capacités concerne également les PCR communautaires mais également extra-communautaires afin de leur permettre de pleinement jouer leur rôle de promotion du programme auprès des partenaires, d'identification en amont des synergies existantes entre les stratégies des partenaires et le programme, de sensibilisation des porteurs de projets et de pré-instruction des dossiers. Ce renforcement doit également comprendre un volet technique (PRESAGE) et linguistique, les faibles capacités représentant aujourd'hui de véritables freins au développement du programme.

Au-delà des seules structures, l'approche en réseaux (d'acteurs, de porteurs de projets, d'experts etc.) permettrait de décupler les efforts développés au niveau du STC et de développer des synergies importantes au niveau de l'espace de coopération.

Enfin, le programme propose un plan de communication qui est également une urgente nécessité. Cette communication devra se déployer à trois niveaux distincts – niveau interne (STC- PCR, Régions), niveau externe (délégation de la CE, ambassades, organisations régionales, etc.) et vis-à-vis du grand public, en insistant particulièrement sur le rôle d'exemple des *success stories*. A chaque niveau des outils adéquats devront être mis en place, en particulier par une refonte du site interne l'utilisation de visio-conférence, et la publication de newsletters.

## Prise en compte des recommandations

Le rapport d'évaluation ex-ante intègre enfin un tableau récapitulatif des recommandations de l'évaluation (qui reprend certaines recommandations des évaluations précédentes ainsi que celles émises lors de la consultation et des missions de terrain) indiquant le degré de prise en compte de ces recommandations dans la version finale du PO.

## Synthèse de l'Evaluation Stratégique Environnementale

Conformément à la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil, l'évaluation stratégique environnementale a porté sur la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Les principaux aspects de la situation environnementale pertinents pour le projet Espace Caraïbes sont :

- la préservation de la diversité biologique ;
- la protection des ressources en eau ;
- la protection du littoral ;
- la gestion des déchets ;
- une réduction de la surpêche ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- la contribution à la lutte contre le changement climatique ;
- la prévention des risques naturels.

Les principaux problèmes environnementaux potentiels sont liés à l'axe 1 du PO : Favoriser l'innovation, l'économie de la connaissance, le désenclavement, la connectivité des territoires, le développement de la société de l'information. En effet, dans la majorité des cas le développement économique et celui des échanges se traduit aujourd'hui par une augmentation de la consommation d'énergie et/ou de ressources.

D'un point de vue environnemental, le PO devra donc s'attacher :

- à favoriser le développement de secteurs économiques ayant un impact réduit sur l'environnement ;
- pour chaque secteur économique significatif, à favoriser une croissance aussi économe que possible en énergie et ressources, par exemple en encourageant le développement de systèmes de management environnementaux.

Au titre du suivi de l'impact environnemental du PO sur l'environnement, deux mesures principales sont proposées :

- La création d'un groupe de travail chargé d'évaluer l'impact environnemental de chaque projet du PO, de proposer des mesures de limitation des impacts et du suivi de leur application ;
- La mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs environnementaux, qui permettront de mesurer l'évolution de la situation environnementale, au fur et à mesure de la mise en œuvre du PO.

Pour finir, il convient de noter qu'en mettant l'accent sur l'environnement (cf. axe 2) et sur le développement d'une collaboration transnationale (cf. axe 3) le PO Espace Caraïbes peut contribuer à une prise en compte plus efficace de problèmes environnementaux difficilement gérables à un niveau strictement national (cf. par exemple pollution des fleuves par orpaillage illégal en Guyane).

Informations relatives à la complémentarité avec les actions financées par le FEADER et le FEP, le cas échéant. (Article 12 du règlement (CE) 1080/2006 relatif au FEDER)

## PLAN FINANCIER

La dotation financière du FEDER au programme opérationnel (PO) Interreg IV « espace Caraïbes » 2007-2013 s'élève à **47.882.110 EUR**.

### Maquettes financières

Le plan financier du PO 2007-2013 est déterminé par deux tableaux, conformément au règlement général 1083/2006 art. 52 à 54 (et art. 37.1).

Le tableau 1 fait une répartition annuelle, conformément aux art. 52,53 et 54, de la subvention financière totale prévue pour la cotisation du FEDER. Dans le tableau 2, est détaillée la somme de la subvention financière totale du PO pour l'ensemble de la programmation et pour chaque axe prioritaire.

**Tab. 1 - Ventilation annuelle de la participation du FEDER pour la période 2007- 2013**

Participation FEDER	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total général 2007-2013
<b>Volet transfrontalier</b> (Guadeloupe, Martinique)	3.688.969	3.758.390	3.865.936	3.998.956	4.135.748	4.257.098	4.381.645	<b>28.086.742</b>
<b>Volet transnational</b> (Guyane, Guadeloupe – Martinique)	2.599.964	2.648.891	2.724.689	2.818.440	2.914.851	3.000.376	3.088.157	<b>19.795.368</b>

\* La participation du FEDER est calculée sur la base du montant public total.

\*\* « autres financements » : Y compris financement privé national (les axes étant exprimés en coûts publics). Peuvent également y être inclus les financements en provenance des pays tiers non membres de l'UE.

### REMARQUE COMMISSION :

Une partie concernant l'origine des fonds régionaux et surtout de l'Etat devrait être insérée.

Comme indiqué dans le CRSN et dans la lettre du Ministre de l'outre-mer du 10 novembre 2006 aux Présidents des Conseils Régionaux des DOM, l'action de l'Etat pourra s'inscrire dans le soutien à des projets spécifiques offrant un intérêt majeur, et le cas échéant bénéficiant de crédits mobilisés dans le cadre des CPER.

Concernant la possibilité d'utilisation de la flexibilité de 10% (art. 21.3 regl. 1080/2006) :

*Dans le cadre du programme Espace Caraïbes 2007-2013 il sera possible d'utiliser la flexibilité de 10% maximum de la participation du FEDER au programme, prévue à l'art 21.3 du règlement 1080/2006, pour concourir à des dépenses effectuées sur le territoire de pays tiers. Les conditions d'utilisation de cette possibilité seront définies par l'autorité de gestion, le comité de suivi et l'autorité de certification.*

<b>Ventilation indicative de la contribution communautaire au programme par catégories de dépenses</b>
--

A titre purement informatif, il est présenté ci-dessous une ventilation indicative, par catégorie, de l'utilisation programmée de la contribution du FEDER au PO comme mentionné dans l'article 12.5 du règlement 1080/2006

Thématique	Code	Thème Prioritaire	Axe	% dépenses	FEDER
Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	01	Activités de R&D dans les centres de recherche	1	?? %	
	02	Infrastructures en matière de RDT et centres de compétence dans des technologies spécifiques	1		
	03	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement postsecondaire, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques	1		
	04	Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	1		
	05	Service d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	1		
	06	Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable ( <i>introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises</i> )	1		
	07	Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation ( <i>technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes...</i> )	1		
	08	Autres investissements dans les entreprises	1		
	09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	1		
Société de l'information	10	Infrastructures téléphoniques ( <i>y compris réseaux à large bande</i> )	1		
	11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, e-content, etc.)	1		
	12	Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)	1		
	13	Services et applications à l'usage des citoyens ( <i>e-santé, e-administration, e-enseignement, e-inclusion,...</i> )	1		

	14	Services et applications destinées aux PME ( <i>commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau...</i> )	1		
	15	Autres actions visant à améliorer l'accès et l'utilisation efficace des TIC par les PME	1		
Transports	23	Routes régionales/locales	1		
	25	Transport urbain	1		
	26	Transport multimodal	1		
	28	Systèmes intelligents de transport	1		
	29	Aéroports	1		
	30	Ports	1		
	31	Voies navigables intérieures (régionales et locales)	1		
	32	Voies navigables intérieures (RTE-T)	1		
Énergie	39 - 42	Énergie renouvelables ( <i>éolien, solaire, biomasse, hydroélectrique, géothermie, autres</i> )	2		
	43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise	2		
Protection de l'environnement et prévention des risques	44	Gestion des déchets ménagers et industriels	2		
	45	Gestion et distribution de l'eau (eau potable)	2		
	46	Traitement des eaux (eaux usées)	2		
	47	Qualité de l'air	2		
	48	Prévention et gestion intégrée de la pollution	2		
	49	Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets	2		
	50	Réhabilitation des sites industriels et terrains contaminés	2		
	51	Promotion de la biodiversité et de la protection de la nature	2		
	52	Promotion du transport urbain propre	2		
	53	Prévention des risques ( <i>y compris l'élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</i> )	2		
	54	Autres actions visant la protection de l'environnement et la prévention des risques	2		
Tourisme	55	Protection des actifs naturels	2		
	56	Protection et valorisation du patrimoine naturel	2		
	57	Aides à l'amélioration des services touristiques	1		
Culture	58	Protection et préservation du patrimoine culturel	3		

